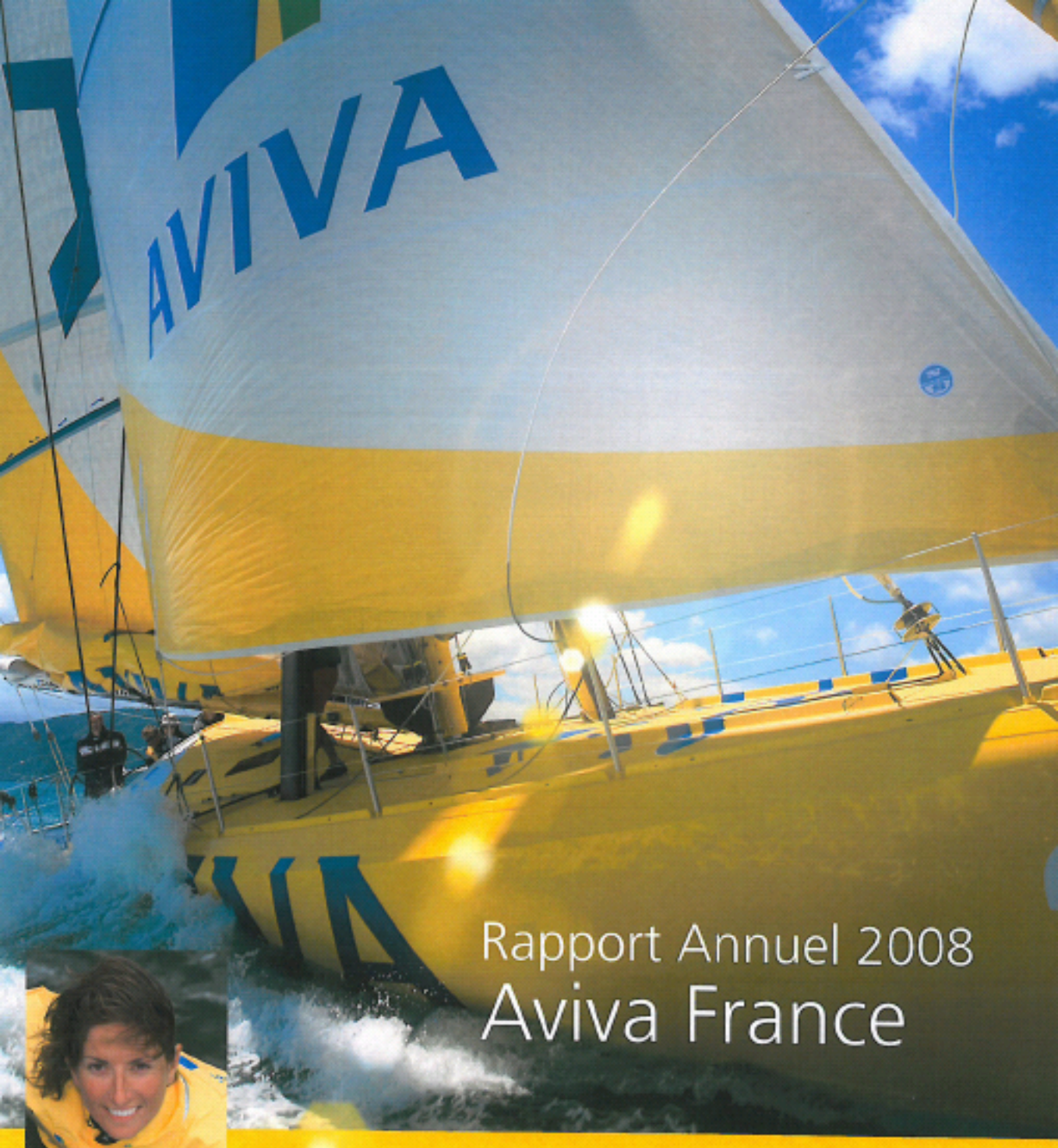




Rapport Annuel 2008 Aviva France

She Dee-d it !*

Dee Caffari avec son bateau Aviva a bouclé la sixième édition du Vendée Globe 2008-2009 et fait vivre en mer, à un degré extraordinaire, la performance technique et humaine, l'engagement personnel, l'esprit d'équipe, la résistance à l'adversité et la passion de son métier. Dee a porté, au plus haut niveau, ces valeurs qui animent au quotidien les collaborateurs d'AVIVA, dans leur mission de conseil et de service auprès de nos clients.

Dee s'est fixée un défi exceptionnel il y a 8 ans et l'a relevé aujourd'hui : devenir la première femme à accomplir un tour du monde en solitaire dans les deux sens.

* Elle l'a fait.



AVIVA

Assurance et Epargne
long terme

AVIVA FRANCE

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 23 juin 2009*

Exercice 2008

AVIVA FRANCE

Société Anonyme au capital de 1.015.856.360 euros
Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
384 634 234 RCS Nanterre - Tél : 01 76 62 50 00

Conseil d'administration

Jean-Pierre MENANTEAU
Président Directeur Général

Andrea MONETA
Vice-Président

Christian FAYARD

Bruno FLICHY

Tim HARRIS

Christian HUOT

Yves MANSION

Ugo RUFFOLO

Bernard VATIER

Anthony WYAND

Direction Générale

Jean-Pierre MENANTEAU
Président Directeur Général

Jean-Luc FRANÇOIS
Directeur Général Délégué

Philippe SORRET
Directeur Général Délégué

Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG AUDIT, titulaire

PICARLE et Associés, suppléant

FIDORG AUDIT, titulaire

Manuel LE ROUX, suppléant

sommaire

• <i>Rapport du Conseil d'administration</i>	3
• <i>Rapports des Commissaires aux comptes</i>	30
• <i>Résolutions</i>	38

comptes sociaux

• <i>Bilan au 31 décembre 2008</i>	42
• <i>Compte de résultat de l'exercice 2008</i>	44
• <i>Annexe aux comptes sociaux</i>	46

comptes consolidés

• <i>Bilan consolidé au 31 décembre 2008</i>	60
• <i>Résultats consolidés de l'exercice 2008</i>	62
• <i>Annexe aux comptes consolidés</i>	63

Rapport du Conseil d'administration

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'année 2008, soumettre à votre approbation les comptes sociaux ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le contexte économique et le marché en 2008

L'année 2008 a été marquée par la crise financière et un environnement économique et financier défavorable à l'assurance vie.

La crise monétaire engendrée par la crise des subprimes a maintenu les taux d'intérêts de court terme à des niveaux élevés pendant une grande partie de l'année. Ce contexte a favorisé les produits de court terme, notamment le livret A.

En parallèle, la perte de confiance des opérateurs financiers et la propagation de la crise financière à la sphère réelle a fortement pénalisé les marchés financiers, devenus très volatils. Ainsi, le CAC 40 a baissé de 42,7 % en 2008.

Dans ce contexte, les Français ont investi sur des produits sécurisés et de court terme. Les cotisations en assurance vie individuelle ont baissé de 12 % par rapport à 2007. Les cotisations versées sur les supports en unités de compte sont en retrait de 45 %. Les versements sur les supports en euro sont stables.

En assurances dommages, les marchés sont demeurés très concurrentiels et difficiles : marché très tendu pour l'Automobile du fait de la baisse des ventes de véhicules neufs, diminution du volume des transactions immobilières impactant le segment Multirisque Habitation, maturité du marché Santé et concurrence extrême sur les risques d'entreprises et agricoles.

Le Groupe Aviva France

1 - L'année 2008

En cette année de crise sans précédent, le modèle multidistribution équilibré d'Aviva et singulièrement celui d'Aviva France, associant Dommages et Vie, a démontré sa capacité de résistance, en s'appuyant sur les performances du réseau d'agents généraux et sur nos partenariats, notamment avec l'AFER, le Crédit du Nord, Sogessur, Ford et Mercedes.

Ainsi, dans un environnement particulièrement chahuté, Aviva France a produit des résultats satisfaisants pour 2008, solides en Vie et particulièrement bons en Dommages.

Le résultat net consolidé du Groupe Aviva France demeure clairement positif malgré la crise financière.

L'exercice 2008 a en outre été marqué par la poursuite des progrès dans tous les domaines :

- *Insertion croissante du développement durable* : incitations tarifaires pour les clients adoptant un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, projet immobilier tour Carpe Diem Haute Qualité Environnementale (HQE). Développement de notre comportement d'employeur responsable dans le cadre du dialogue social : création du comité de groupe (Aviva France, UFF et Epargne actuelle), attention renforcée sur le handicap, promotion de l'égalité hommes/femmes et mise en place d'un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (cette politique de ressources humaines ayant permis à Aviva France de se distinguer parmi les entreprises françaises sur la diversité et l'égalité hommes/femmes) ;
- *Approfondissement de notre démarche de « Bon Conseil » et poursuite de l'adaptation continue de nos offres aux besoins de nos clients* : lancement des sites « www.bienpreparersaretraite.fr » et « www.bonconseil.fr », lancement réussi de l'assurance santé on line, nouvelle complémentaire santé Santhia et Aviva Stratégie Retraite article 39, nouveau contrat d'assurance multirisques Entreprises et test du "Pay As You Drive" ;
- *Efficacité interne* : de nouvelles étapes d'efficience ont été franchies dans les processus de bout en bout de l'entreprise et dans l'utilisation des nouvelles technologies.

En assurance Vie, l'activité a enregistré une évolution en ligne avec un marché en recul. Le chiffre d'affaires net de réassurance d'Aviva Vie est ainsi en baisse de 11,7 % par rapport à 2007. Les opérations à taux majorés ont permis de maintenir l'activité et de répondre aux besoins de sécurité des clients.

Face à la situation de crise, Aviva Vie et Aviva Investors France ont intensifié leur communication auprès des apporteurs et des clients, qui ont fait l'objet d'actions spécifiques d'accompagnement : l'engagement auprès des clients est plus que jamais au cœur de l'action des 4 700 collaborateurs du groupe Aviva en France dans le contexte actuel de fortes turbulences financières.

Ces actions ont en particulier permis de maintenir un cash flow (solde net des primes, prestations et rachats) positif sur l'année.

Nos opérations Dommages et Santé poursuivent leur trajectoire de croissance rentable.

Le résultat net d'Aviva Assurances, très satisfaisant, s'inscrit en progression de 0,5 % par rapport à 2007 et son ratio combiné (sinistres + frais généraux + commissions) / primes est en amélioration sensible, à 96,1 % contre 98,3 % en 2007.

2008 a constitué une bonne année de production en Dommages, l'exercice s'achevant avec une production nette positive pour chacun des quatre risques majeurs (Auto, MRH, Santé et Risques professionnels), ce qui signe une belle performance du réseau d'agents généraux en dépit du contexte économique difficile de fin d'année.

Sur les risques du particulier, la poursuite de notre politique de développement sur des segments à plus forte marge, de multidétention de contrats et de fidélisation de notre clientèle porte ses fruits. Le nombre de résiliations de contrats est en baisse. En Multirisque Habitation, le succès commercial de la gamme Domifacil lancée en juin 2007 se confirme.

Sur les risques d'entreprises, nous avons maintenu nos positions. Deux nouvelles grandes cibles ont été déterminées afin d'accroître le potentiel d'affaires nouvelles du produit Mercure 1 : les professions libérales et les professionnels du bâtiment.

S'agissant des risques agricoles, outre la relation privilégiée qu'entretiennent nos agents avec les clients, des efforts constants sont menés dans les secteurs opérationnels, visant à maîtriser les frais généraux et à produire une qualité et des délais de services appréciés des clients comme des apporteurs.

En Santé, les efforts engagés sur les cibles prioritaires ont été poursuivis. Le lancement de la nouvelle gamme Santhia a été une réussite.

Notre gestion d'actifs (qui porte sur 69,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008) a confirmé en 2008 sa régularité et sa qualité dans la durée. Sur 10 ans, 96 % des fonds d'Aviva Investors France figurent dans la première moitié des fonds de leur catégorie (sur 1 an : 83 %). Le gestionnaire d'actifs s'est notamment vu décerner, en 2008, trois trophées par Le Revenu.

2 - Nos perspectives pour 2009

A la fois lucides sur notre environnement, en renforçant notre maîtrise des coûts et des investissements, et réactifs dans notre gestion des risques et nos actions commerciales, nous nous concentrons en 2009 sur trois dimensions clefs vis-à-vis de nos clients et partenaires :

- *la sécurité* pour prévenir les aléas de la vie et apporter des réponses concrètes dans un contexte de marchés extrêmement volatils,
- *le développement durable* dans toutes ses dimensions, pour confirmer notre engagement concret dans ce domaine depuis plus d'une dizaine d'années,
- *le dynamisme et l'innovation* dans nos offres et initiatives commerciales, pour privilégier des produits simples et lisibles, conformément à la philosophie commerciale constante d'Aviva.

La solidité du bilan du groupe Aviva est par ailleurs garante de notre capacité à accompagner nos clients sur le long terme. Parallèlement, la poursuite du programme de transformation "One Aviva, Twice the Value" offre de nouvelles opportunités de progrès et de performance, en France mais aussi dans le cadre d'Aviva Europe, au sein duquel Aviva France inscrit de plus en plus son action.

2009 sera également marquée par le dixième anniversaire de la Fondation Aviva.

Pour ce qui concerne notre activité Vie, nous nous attachons en 2009 à consolider notre positionnement et à satisfaire les besoins des clients devenus réticents au risque. Nous nous appuyons sur notre démarche "Bon Conseil", ainsi que sur la qualité et la proximité de notre relation client.

Nos priorités sont ainsi :

- l'amélioration de notre efficacité et de notre qualité de service ;
- la préservation et la valorisation de nos encours ;
- la focalisation de notre approche commerciale sur le client.

Nos opérations Dommages poursuivent leur développement rentable au travers de deux axes stratégiques principaux :

- le développement du réseau d'agents, notamment en favorisant les associations d'agents, qui constituent déjà un point fort de notre réseau ;
 - l'amélioration des garanties offertes à nos clients, la fidélisation et "le Bon Conseil" ;
- ces axes stratégiques s'accompagnant d'une politique tarifaire modérée.

La société Aviva France en 2008

1 - Eléments comptables

a) comptes sociaux

L'exercice 2008 se solde par un bénéfice de 218 M€.

Les commentaires sur les comptes, les modalités de présentation de ceux-ci et les modifications apportées sont présentés dans l'Annexe aux comptes sociaux ; nous vous invitons à vous y reporter.

b) comptes consolidés

S'agissant des comptes consolidés, on relèvera que :

- le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 6.248 M€ (contre 6.804 M€ en 2007),
- le résultat net s'établit à 261 M€ (contre un résultat de 367 M€ en 2007).

Les commentaires sur ces comptes sont présentés dans l'Annexe aux comptes consolidés ; nous vous invitons à vous y reporter pour toute information, explication, notamment quant aux modifications éventuelles apportées au mode de présentation des comptes consolidés au titre de l'exercice écoulé.

2 - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons que :

le bénéfice de l'exercice s'élevant à	218.348.825,41 €
diminué de la dotation à la réserve légale pour.....	-9.830.868,00 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	211.035.088,36 €
formant un total disponible de	419.553.045,77 €

soit affecté comme suit :

- dividende de l'exercice *.....	169.901.976,21 €
- le solde, au compte report à nouveau	249.651.069,56 €
	419.553.045,77 €

* Le Conseil d'administration propose ainsi à l'assemblée générale de distribuer, à chacune des 25.396.409 actions composant le capital social de votre société, un dividende de 6,69 €.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à un abattement de 40 % (art. 158-3-2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement le 24 juin 2009.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *
2005	21.300.214	12,85 €
2006	21.300.214	12,70 €
2007	22.938.692	8,72 €

* dividende ouvrant droit à un abattement de 40 % pour les personnes physiques

3 - Capital social - Actionnariat

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2008 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 98.308.680 euros pour le porter de 917.547.680 euros à 1.015.856.360 euros par l'émission de 2.457.717 actions nouvelles de 40 euros de nominal chacune, le nombre d'actions composant le capital social étant porté de 22.938.692 à 25.396.409 actions.

La société Aviva Participations détenait, au 31 décembre 2008, 25.393.198 actions sur les 25.396.409 actions, soit 99,98 % du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est précisé que la société Aviva France n'a eu aucun salarié sur l'exercice 2008.

4 - Conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-38 du Code de commerce

Le Conseil de surveillance du 24 octobre 2008 a autorisé la conclusion d'une convention, conclue le 27 novembre 2008, avec la Société d'Epargne Viagère (SEV) portant sur l'émission par SEV de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant total de 200 M€, intégralement souscrite par Aviva France le 10 décembre 2008.

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'administration, après avis du Comité des Rémunérations et des Nominations, a autorisé la signature, entre le GIE du Groupe Aviva France et Bruno Rostain, d'un protocole transactionnel négocié par Aviva plc. En effet, les conséquences financières de cette transaction devant être, in fine, principalement supportées par Aviva France, cette convention a été analysée comme réalisée par la société par personne interposée.

Aux termes de ladite convention, au-delà du versement des sommes dues au titre des congés payés, de l'indemnité de préavis et du compte épargne temps, les sommes suivantes ont été versées à Bruno Rostain :

- à la signature du protocole, un montant de 1.900.000 €, représentant l'indemnité conventionnelle et contractuelle de licenciement et les dommages et intérêts transactionnels (dont seront déduits les prélèvements obligatoires),
- en mars 2009, une prime basée sur ses performances individuelles et celles du groupe calculée conformément aux règles du groupe dans le cadre de l'"Annuel Bonus Plan",
- en avril 2009, une prime exceptionnelle qui a été fixée par Aviva plc à 750.000 € (dont ont été déduits les prélèvements obligatoires).

Par ailleurs, Monsieur Rostain a bénéficié jusqu'au 31 mars 2009 de sa voiture de fonction et de son téléphone portable (date de fin de son préavis de l'exécution duquel il a été dispensé).

Enfin, Monsieur Rostain, considéré comme un "good leaver", conserve le bénéfice des actions accordées dans le cadre du LTIP du groupe ou au titre des bonus versés en 2006, 2007 et 2008.

Par ailleurs, la garantie consentie au profit d'Aviva Assurances en remplacement de celle précédemment consentie à CGU Courtage a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2008.

5 - Mode d'administration et de direction de la société

- Jusqu'au 28 novembre 2008, la société Aviva France était dirigée par un Directoire sous le contrôle d'un Conseil de surveillance.

Le Directoire d'Aviva France était composé, jusqu'au 30 septembre 2008, de Bruno Rostain, Président, Philippe Sorret et Jean-Luc François.

Le 30 septembre 2008, comme suite à la démission de Bruno Rostain de ses fonctions de Président du Directoire, le Conseil de surveillance a nommé en son remplacement Jean-Pierre Menanteau.

Au 28 novembre 2008, le Conseil de surveillance comprenait neuf membres : Andrea Moneta, qui en avait été nommé membre le 25 juin 2008 et Président le 24 juillet 2008 en remplacement de Christian Fayard, Christian Fayard, Bruno Flichy, Tim Harris (coopté en remplacement de David Watson le 24 octobre 2008), Christian Huot, Michel Laparra, Yves Mansion (coopté en remplacement de Jean-Pierre Menanteau le 30 septembre 2008), Bernard Vatier et Anthony Wyand.

Le Conseil de surveillance s'est réuni à cinq reprises en 2008.

- Afin d'amplifier le déploiement de la vision « One Aviva, twice the value » lancée par le Groupe Aviva et de stimuler le partage d'informations, le nouveau Président du Directoire a souhaité pouvoir diriger l'entreprise avec une équipe de direction plus large et plus collégiale, le mode actuel de fonctionnement en Directoire étant remplacé au profit d'un Comité Exécutif.

A cet effet, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 28 novembre 2008 s'est prononcée en faveur d'une modification du mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule à Conseil d'administration prévue par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce.

Dix administrateurs ont été nommés par décisions de cette assemblée générale, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 : Christian Fayard, Bruno Flichy, Tim Harris, Christian Huot, Michel Laparra, Yves Mansion, Jean-Pierre Menanteau, Andrea Moneta, Bernard Vatier et Anthony Wyand.

La fin d'année 2008 a été marquée par la disparition, le 3 décembre, de Michel Laparra, administrateur particulièrement reconnu et apprécié. Le Conseil tient à lui rendre hommage.

Ugo Ruffolo a été coopté en remplacement de Michel Laparra le 20 mars 2009. Il vous est demandé de bien vouloir ratifier cette nomination, faite à titre provisoire par le Conseil.

Nous vous proposons par ailleurs de nommer en qualité de nouvel administrateur Adam Uszpolewicz pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le premier Conseil d'administration, réuni le 1er décembre 2008, a retenu le principe d'une concentration des pouvoirs entre les seules mains du Président-Directeur Général : Jean-Pierre Menanteau, et a désigné Andrea Moneta en qualité de Vice-Président.

Lors de cette même séance, le Conseil a nommé Jean-Luc François et Philippe Sorret en qualité de Directeurs Généraux Délégués, disposant à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

La proportion de membres indépendants au sein du Conseil d'administration, membres n'entretenant « aucune relation de quelque nature que se soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre leur liberté de jugement », est significative. Ne peuvent être considérés comme indépendants en raison de leurs relations avec Aviva : Tim Harris, Jean-Pierre Menanteau, Andrea Moneta, Ugo Ruffolo, Bernard Vatier et Anthony Wyand.

La liste de l'ensemble des mandats et des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice figure en annexe du présent rapport (voir Annexe 1).

Depuis fin 2007, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Conseil (de surveillance puis d'administration), auquel il doit rapporter annuellement ses conclusions, de manière à ce que celui-ci puisse déterminer les éventuelles modifications à apporter à son mode fonctionnement.

Cette procédure a donné lieu à un rapport formalisé du Comité lors de la séance du Conseil de surveillance du 24 juillet 2008.

6 - Comités spécialisés et Règlement intérieur du Conseil

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de reconduire les trois comités spécialisés qui étaient en vigueur au sein du Conseil de surveillance : le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques, le Comité des Rémunérations et des Nominations et le Comité Stratégique.

Afin de tenir compte du changement de mode d'administration et de direction de la société décidé par l'assemblée générale du 28 novembre 2008, le Conseil d'administration, réuni le 20 mars 2009, a adopté un nouveau texte de Règlement intérieur du Conseil, exposant les conditions et modalités de fonctionnement du Conseil, ainsi que les devoirs incombant à chacun de ses membres ; dans la même optique, il a également adapté la Charte du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques d'Aviva France, la Charte du Comité des Rémunérations et des Nominations d'Aviva France et la Charte du Comité Stratégique d'Aviva France.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques

Au 31 décembre 2008, le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques était composé de trois membres : Anthony Wyand, Président, Yves Mansion et Tim Harris.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques s'est réuni à six reprises au cours de l'année 2008, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil de surveillance puis du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne et de prévention des risques.

Le Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques a pour objet d'assister le Conseil d'administration dans son rôle de contrôle de :

- la qualité et l'intégrité des états financiers de la société ;
- l'efficacité des dispositifs de contrôle interne de la société, d'appréciation des risques financiers, de gestion des risques et de remédiation des faiblesses identifiées ;
- la conformité de la société aux obligations légales et réglementaires ;
- la qualité et l'indépendance des auditeurs externes de la société ;
- la bonne exécution, dans la société, des missions de l'Audit Groupe et des auditeurs externes.

Il est investi des missions suivantes :

1. Examiner, au moins une fois par an, la pertinence de la Charte le régissant, ainsi que l'efficacité de son fonctionnement ; recommander au Conseil d'administration et au Directeur de l'Audit Groupe toute modification qui s'avèrerait nécessaire.
2. Organiser des sessions régulières de formation afin de pouvoir accomplir ses missions de façon adéquate.
3. Evaluer l'indépendance et l'objectivité des auditeurs externes. Mettre en œuvre au niveau local la politique définie par le Groupe en matière d'audit externe. La conformité aux règles du Groupe doit être tout particulièrement contrôlée en cas d'embauche d'anciens auditeurs externes. En outre, les activités des auditeurs externes non liées à la fonction audit ne doivent, en aucun cas, nuire à leur indépendance ou à leur objectivité.
4. Emettre des recommandations auprès du Conseil d'administration d'Aviva France et du Comité d'Audit Groupe sur la nomination, le renouvellement, la fin du mandat et la rémunération des auditeurs externes. Le Comité est également responsable de la résolution d'éventuels désaccords portant sur le reporting financier, qui pourraient survenir entre la direction de la société et les auditeurs externes.
5. Emettre des recommandations, auprès du Conseil d'administration d'Aviva France et du Comité d'Audit Groupe, s'agissant des honoraires annuels des auditeurs externes et de leur lettre de mission, en conformité avec les instructions du Groupe.
6. Examiner, avec la direction de la société, les auditeurs indépendants et l'audit interne, l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, de gestion des risques et de la conformité, et s'assurer de la mise en place d'une gouvernance appropriée et effective, mettant notamment en application les « politiques » du Groupe. A ce titre, le Comité doit notamment :
 - s'assurer que les ressources adéquates sont allouées aux fonctions « audit interne », « gestion des risques » et « conformité » ; que ces fonctions sont en mesure d'opérer de façon appropriée dans la société ; et qu'elles répondent aux exigences du Groupe en la matière ;
 - s'assurer que les sujets relevant de la gestion des risques ou du contrôle sont traités par la direction de façon appropriée.

7. Discuter avec les auditeurs externes de la nature, de la portée et du bon fonctionnement du processus d'audit annuel, en prenant en considération les obligations réglementaires et professionnelles, tant britanniques que françaises. Examiner l'efficacité des procédures de contrôle de qualité des auditeurs et les mesures prises par les auditeurs pour s'adapter aux évolutions, notamment réglementaires.
8. Examiner les rapports des auditeurs externes portant sur leur programme annuel d'intervention, les faiblesses identifiées et les progrès réalisés.
9. Discuter avec l'audit interne de leur perception de la qualité des auditeurs externes, de leurs performances dans l'exercice de leur mission et de leur degré de coopération avec l'Audit Groupe.
10. Examiner le plan annuel d'Audit interne pour la France, juger de son efficacité, et s'assurer que les ressources et moyens adéquats lui sont alloués.
11. S'assurer de la bonne coordination entre l'Audit Groupe et les auditeurs externes.
12. Examiner les rapports d'audit (interne et externe) périodiques soumis à la direction et exposant les faiblesses significatives identifiées lors des audits financiers ou dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la société ; s'assurer que la direction apporte des réponses appropriées aux faiblesses identifiées.
13. Evaluer (en l'absence de la direction, si nécessaire), la réponse que celle-ci apporte à toute recommandation significative émise par les auditeurs internes ou externes.
14. Examiner le rapport établi une fois par an par le responsable de l'Audit Groupe, confirmant que les auditeurs ont eu librement accès à tous documents et collaborateurs, que leur indépendance n'a pas été entravée et qu'ils n'ont pas été empêchés dans l'exercice de leur mission.
15. Examiner les rapports périodiques émis par les fonctions « gestion des risques » et « conformité » sur les principaux risques, et piloter les actions de remédiation mises en œuvre par la direction.
16. Examiner et évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de reporting.
17. Prendre note de toute procédure judiciaire significative en cours, impliquant une société du Groupe.
18. Examiner, au moins une fois par an, les rapports sur les niveaux de provisionnement des activités Vie et Dommages d'Aviva France.
19. Examiner et piloter les procédures relatives :
 - à la réception, la gestion et le traitement des réclamations reçues par la société en matière de comptabilité, de contrôle interne ou d'audit ;
 - au fonctionnement d'un dispositif d'alerte professionnelle ouvert, de façon anonyme, aux salariés, et concernant les domaines de la comptabilité et de l'audit.

Examiner régulièrement, avec la direction et l'Audit Groupe, ces procédures et toute réclamation importante reçue, ainsi que la façon dont sont traités les cas portés à la connaissance de la société par ses employés, et en évaluer la pertinence.
20. Rendre régulièrement compte, au Conseil d'administration, des travaux du Comité, et notamment des faiblesses identifiées s'agissant de la qualité ou de l'intégrité des états financiers de la société, de la conformité avec la réglementation, de l'exercice des missions des auditeurs externes, de leur indépendance et de l'activité de l'Audit Groupe.

Informar le Président du Comité d'Audit Groupe de tout désaccord survenu entre le Conseil d'administration et le Comité, des risques ou faiblesses de contrôle significatifs (définis selon les seuils de matérialité en matière de gestion des risques), qui n'auraient pas été résolus de manière satisfaisante par la direction, ainsi que des questions de gouvernance susceptibles d'avoir un impact significatif sur le dispositif de contrôle de la société.

21. S'assurer que tous les risques et faiblesses de contrôle significatifs ont été portés à la connaissance de l'Audit Groupe.
22. Examiner, et remettre en cause si nécessaire, les décisions et les choix de la direction en ce qui concerne les états financiers annuels et semestriels, et toute communication en matière de performance financière d'Aviva France, en accordant une attention particulière aux points suivants :
 - les principes et méthodes comptables majeurs, et toute modification qui leur serait apportée ;
 - les décisions comprenant une part importante d'appréciation ;
 - l'impact d'éventuelles transactions exceptionnelles sur les états financiers de l'exercice et la façon dont on communique sur ce sujet ;
 - les principes et méthodes alternatifs de présentation des états financiers discutés avec la direction, leurs implications et les recommandations des auditeurs externes ;
 - les échanges écrits significatifs entre les auditeurs externes et la direction ;
 - la clarté des informations communiquées ;
 - les ajustements significatifs résultant de l'audit ;
 - les hypothèses de continuité d'exploitation ;
 - la conformité avec les normes comptables ;
 - la conformité avec les dispositions légales et réglementaires.Après examen, le Comité émet un avis, auprès du Conseil d'administration d'Aviva France, sur ces états financiers, lesquels incluent (le cas échéant) :
 - le reporting IFRS semestriel et annuel
 - le reporting Embedded Value semestriel et annuel
 - le reporting ICA annuel
 - le reporting en normes locales et le reporting réglementaire.

Les documents nécessaires aux travaux du Comité sont communiqués à ses membres une à deux semaines à l'avance, autant que faire se peut.

Les commissaires aux comptes sont systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations

Il était composé, au 31 décembre 2008, de deux membres : Christian Fayard, Président, et Bruno Flichy.

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son Président ou du Président du Conseil d'administration.

Le Comité a pour objet de donner un avis sur la politique de rémunération des principaux dirigeants et sur les nominations des administrateurs, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, de la société, de son Comité Exécutif et des principales filiales de la société.

Le Comité émet des propositions, recommandations ou avis selon les cas, destinés à éclairer les délibérations du Conseil d'administration sur les sujets relevant de son domaine de compétence. Notamment :

- il examine :

(i) tous les éléments de rémunération, de quelque nature qu'ils soient, proposés au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ainsi que les politiques suivies en matière de rémunération du personnel, notamment s'agissant des membres du Comité exécutif,

(ii) les propositions de nomination d'administrateurs, de Directeur Général ou de Directeur Général délégué et membres du Comité exécutif,

- il est saisi des problèmes de rémunération, d'indépendance, et d'éventuels conflits d'intérêts, relatifs aux administrateurs ou à la Direction Générale,

- il émet des recommandations sur la fixation et l'attribution des jetons de présence ainsi que la rémunération des missions qui peuvent être confiées par le Conseil d'administration à un ou plusieurs administrateurs.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations procède également à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Le Comité Stratégique

Le Comité émet des propositions, recommandations ou avis selon les cas, destinés à éclairer les délibérations du Conseil sur les sujets relevant de son domaine de compétence, notamment sur les sujets suivants :

- orientations stratégiques de la société ;
- accords de partenariat stratégiques ;
- opérations significatives d'acquisition ou de cession.

Il peut demander au Comité exécutif d'Aviva France de lui communiquer ou de conduire des travaux internes ou externes lui permettant d'alimenter ses réflexions sur les sujets dont il est saisi.

Le Comité était composé, au 31 décembre 2008, de quatre membres : Christian Huot, Bruno Flichy, Christian Fayard et Anthony Wyand. La présidence de ce Comité est vacante depuis le décès de Michel Laparra.

7 - Rémunération des membres du Conseil

Lors de sa séance du 1^{er} décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de répartir de la manière suivante entre les administrateurs - à l'exception de MM. Harris, Menanteau, Moneta et Wyand - la somme maximale de 225.000 € par année civile qui a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 novembre 2008 :

- d'une part, un montant annuel de 16.000 € par administrateur,

- d'autre part, le cas échéant et en sus :
 - o à chaque Président de Comité spécialisé, un montant annuel de 7.600 €, auquel s'ajoutent 2.000 € par séance à laquelle il participe,
 - o à chaque Membre de Comité extérieur au Groupe Aviva, un montant annuel de 4.600 €, auquel s'ajoutent 1.000 € par séance à laquelle il participe.

Cette même règle de répartition prévalait précédemment pour le Conseil de surveillance.

Un tableau en annexe 2 présente les montants des jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et aux administrateurs en 2007 et 2008.

8 - Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Lors de sa séance du 1er décembre 2008, le Conseil d'administration d'Aviva France, faisant suite aux travaux menés par le Comité des Rémunérations et des Nominations, a décidé de mettre en œuvre, à compter du 1er janvier 2009, les principes figurant dans les recommandations de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), relatifs à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé établies en octobre 2008, pour autant qu'ils soient applicables à la société.

Ces recommandations, qui doivent guider les travaux des comités de rémunérations sont nécessairement des règles générales dont l'application se décline en fonction des spécificités des entreprises concernées. Leurs principales dispositions sont :

- mettre un terme au contrat de travail en cas de mandat social (cette recommandation s'appliquant aux mandats confiés ou renouvelés après la publication des recommandations, et s'agissant de notre société à compter de janvier 2009), à l'exclusion des directeurs généraux délégués et des collaborateurs qui au sein d'un groupe de société exercent des fonctions de mandataire social dans une filiale du groupe. Votre société respecte à ce jour cette recommandation ;
- mettre fin aux indemnités de départ abusives ("parachutes dorés") : il est précisé que les dirigeants de votre société, dont les mandats ont été renouvelés le 1^{er} décembre 2008 pour tenir compte de la modification des modalités de gouvernance (passage d'une société à directoire et conseil de surveillance à une société à conseil d'administration), ne bénéficient pas de ce type d'indemnités ;
- renforcer l'encadrement des régimes de retraite supplémentaire, ce qui suppose notamment d'exclure les systèmes donnant droit immédiatement ou au terme d'un petit nombre d'années à un pourcentage élevé de la rémunération totale de fin de carrière; votre société satisfaisait à cette recommandation qui lie l'octroi de l'avantage à une présence durable dans l'entreprise ; il est précisé qu'un nouveau dispositif est un cours d'étude; il respectera également les recommandations AFEP/MEDEF ;
- fixer des règles complémentaires sur les options d'achat ou de souscription d'actions et l'attribution d'actions de performance : sur ce point il convient de rappeler que la politique en la matière est une politique groupe et que les décisions sont prises par notre maison mère Aviva plc dans le cadre d'une stratégie globale d'intéressement de ses collaborateurs ;

- améliorer la transparence des rémunérations vis-à-vis des actionnaires ; à cet égard, votre société s'inscrit pleinement dans la politique de rémunération fixée par le groupe, qui définit avec une grande précision des grilles harmonisées au sein du groupe pour les personnes occupant dans les diverses entités des fonctions comparables ; ainsi, les rémunérations des dirigeants nommés en décembre 2008 sont strictement conformes à cette politique de groupe.

Le détail des différents éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux figure en annexe 3.

9 - Commissaires aux comptes

Les cabinets ERNST & YOUNG AUDIT et FIDORG AUDIT, commissaires aux comptes titulaires, ainsi que le cabinet PICARLE et Associés et M. Manuel LE ROUX, commissaires aux comptes suppléants, ont été confirmés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2008.

Aucun mandat de commissaire aux comptes ne vient à échéance à l'issue de la présente assemblée.

10 - Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Aucun événement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

11 - Evolution des participations

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

Comme suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire de la société Aviva Courtage en date du 5 décembre 2008, Aviva France s'est vue attribuer, par voie de distribution d'une partie du report à nouveau bénéficiaire d'Aviva Courtage, 47.300 actions de la société Aviva Assurances (ces actions avaient été reçues par Aviva Courtage en rémunération de l'apport partiel d'actifs consenti par cette société à Aviva Assurances le 23 octobre 2008).

Par ailleurs, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de la société Aviva Courtage par la société Aviva Vie, Aviva France a reçu 1.125.000 titres Aviva Vie en échange des 7.876.533 titres Aviva Courtage qu'elle détenait.

Votre société a en outre procédé en 2008 à la dissolution sans liquidation des sociétés Châteaudun-Vinci et Province-Vinci, filiales à 100 % d'Aviva France.

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports ou présentations prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous avons réussi à enregistrer des résultats opérationnels solides et un résultat net clairement positif en 2008.

Le Conseil d'administration remercie à ce titre l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et la qualité de leur travail en 2008, sans lesquels le Groupe Aviva France n'aurait pu atteindre de tels résultats dans des circonstances aussi exceptionnelles.

Il est toutefois certain que notre vigilance doit encore être renforcée en 2009, dans un contexte économique et financier sans précédent. Ce contexte, ainsi que les tempêtes du début de l'année, pèseront inéluctablement sur nos résultats 2009.

L'année 2009 sera donc difficile mais le Conseil d'administration a toute confiance en la mobilisation de l'ensemble des forces d'Aviva France pour continuer à faire face à nos enjeux, en tout premier lieu la confiance de nos clients.

Nous vous invitons à statuer sur les résolutions proposées.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 (Article L.225-102 du Code de commerce)

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE / CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christian FAYARD

- Né le 05.08.1932
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS NANTERRE</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Président du Conseil</i>	<i>1. --- 2. Nommé par le Conseil du 15.05.08 / fin de mandat : 24.07.08</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS NANTERRE</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	<i>1.1. Membre du Conseil de Surveillance 1.2. Vice-Président du Conseil de Surveillance 1.3. Président du Conseil de Surveillance 2. Administrateur Président du Comité des Rémunérations et des Nominations Membre du Comité Stratégique</i>	<i>1.1. Fin de mandat : 28.11.08 1.2. Fin de mandat : 13.03.08 1.3. Nommé par le Conseil du 13.03.08 / fin de mandat : 24.07.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08)) Reconduit par le Conseil) d'administration du 01.12.08)</i>
<i>GROUPE TELEGRAMME 487 661 654 RCS MORLAIX</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>---</i>

Bruno FLICHY

- Né le 25.08.1938
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>CREDIT DU NORD 456 504 851 RCS Lille</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur et Président d'honneur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	<i>1.1. Membre du Conseil de surveillance 1.2. Vice-Président du Conseil de surveillance 2. Administrateur Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations Membre du Comité Stratégique</i>	<i>1.1. Renouvelé par l'AGAO&E du 25.06.08 / fin de mandat : 28.11.08 1.2. Nommé par Conseil du 13.03.08 / fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08)) Reconduit par le Conseil) d'administration du 01.12.2008)</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 26.06.08</i>

EIFFAGE 709 802 094 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
ASSOCIATION DU GRAND MONTREUIL		Président	Renouvelé en 2008
ASSOCIATION ECOLE SAINTÉ GENEVIEVE		Administrateur	---
CONSEIL DE LA CONCURRENCE		Membre	Fin de mandat : 30.09.08
DEXIA BANQUE BELGIQUE	Société Anonyme de droit belge	Administrateur	---

Tim HARRIS *

- Né le 21.04.1969
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Nommé par le Conseil du 24.10.08 à compter du 03.11.08
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques	1. Nommé par le Conseil du 24.10.08 à compter du 03.11.08 / fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08 Nommé par le Conseil de surveillance du 24.10.08 et reconduit par le Conseil d'administration du 01.12.08

* mandats exercés en France

Christian HUOT

- Né le 23.11.1937
- Nombre d'actions de la société détenues : une

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre	1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques Membre du Comité Stratégique	1. Fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08 Fin de mandat : 22.02.08 Reconduit par le Conseil d'administration du 01.12.08

Michel LAPARRA, décédé le 3 décembre 2008

- Né le 20.06.1944
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	<i>1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques Président du Comité Stratégique</i>	<i>1. Fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08 Nommé par le Conseil de surveillance du 30.09.08 et reconduit par le Conseil d'administration du 01.12.08 Reconduit par le Conseil d'administration du 01.12.08</i>
<i>CREDIT AGRICOLE Caisse locale Aurillac Centre</i>	<i>Société coopérative à capital variable</i>	<i>Administrateur</i>	

Yves MANSION

- Né le 09.01.1951
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 552 040 982 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président directeur général</i>	<i>Renouvelé en 2008</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	<i>1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques</i>	<i>1. Coopté par le Conseil du 30.09.08/ fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08 Nommé par le Conseil de surveillance du 30.09.08 et reconduit par le Conseil d'administration du 01.12.08</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Coopté par le Conseil du 30.09.08</i>
<i>EULER HERMES 552 040 594 RCS</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité d'Audit</i>	<i>---</i>
<i>Autorité des Marchés Financiers - AMF - Paris</i>	<i>Autorité administrative indépendante</i>	<i>Membre du Collège</i>	<i>---</i>

Jean-Pierre MENANTEAU

- Né le 06.11.1964
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS - SNCF 552 049 447 RCS Paris</i>	<i>Etablissement public à caractère industriel et commercial</i>	<i>Directeur des Finances et des Affaires Juridiques, des Achats, des Systèmes</i>	<i>Fin de mandat : 01.07.08</i>
<i>SNCF Participations 572 150 977 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur Membre du Comité d'Audit et des Risques</i>	<i>Fin des mandats : 27.06.08</i>
<i>SNCF CONSEIL 421 263 716 RCS Paris</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>1. Membre du Conseil de surveillance 2. Président du Conseil de surveillance</i>	<i>Fin des mandats : 20.09.08</i>
<i>SNCF Habitat 542 074 539 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour accession à la propriété</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat post clôture (24.03.09)</i>
<i>GEODIS 542 084 322 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme (cotée)</i>	<i>Administrateur Président du Comité des Comptes et de l'Audit</i>	<i>Fin des mandats : 26.08.08</i>
<i>SOFIAP Société Financière pour l'Accession à la Propriété 391 844 214 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat post clôture (02.03.09)</i>
<i>EUROFIMA Société Européenne pour le Financement du Matériel Ferroviaire</i>	<i>Société Anonyme de droit suisse</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat prévue au deuxième trimestre 2009</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS 331 309 120 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Directeur général délégué</i>	<i>1. --- 2. Nommé par le Conseil du 30.09.08</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	<i>1.1 Membre du Conseil de surveillance 1.2 Président du Directoire 2.1 Administrateur 2.2 Président Directeur général Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques</i>	<i>1.1 Fin de mandat : 30.09.08 au soir 1.2 Début de mandat : 01.10.08 - fin de mandat : 28.11.08 2.1 Nommé par AGO&E du 28.11.08 2.2 Nommé par le Conseil du 01.12.08 Fin de mandat : 30.09.08</i>
<i>SOGESSUR 379 846 637 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 10.10.08</i>
<i>AVIVA COURTAGE 379 665 011 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 16.10.08 Société fusionnée par voie d'absorption le 19.12.08 par la société Aviva Vie</i>
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration</i>	<i>1. Nommé par l'assemblée générale du 16.10.08 2. Nommé par le Conseil du 16.10.08</i>
<i>AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>1. Membre du Conseil de surveillance 2. Président du Conseil</i>	<i>1. et 2. : Nommé par le Conseil de surveillance du 01.10.08</i>
<i>AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration</i>	<i>1. et 2. : Nommé par le Conseil du 16.10.08</i>
<i>EPARGNE ACTUELLE 413 130 352 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par l'assemblée générale du 16.10.08</i>

<i>EUROFIL</i> 351 542 451 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 01.10.08</i>
<i>MEDERIC EPARGNE</i> 444 815 294 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 01.10.08</i>
<i>SOCIETE D'EPARGNE</i> <i>VIAGERE</i> 378 741 722 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Président du Conseil d'administration</i>	1. et 2. : <i>Nommé par le Conseil du 01.10.08</i>
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE</i> 473 801 330 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 03.12.08</i>
<i>ANTARIUS</i> 402 630 826 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 10.10.08</i>
<i>VIP CONSEILS</i> 344 043 658 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 01.10.08</i>
<i>VICTOIRE SIRIUS</i> 391 399 458 RCS Paris	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	<i>Nommé à compter du 01.10.08</i>
<i>AFER-SFER</i> 400 680 245 RCS Paris	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur</i>	<i>Nommé à compter du 16.10.08</i>
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE</i> 315 597 500 RCS Nanterre	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur -Président</i>	<i>Nommé par l'assemblée générale du 16.10.08</i>
<i>GIE AFER</i> 325 590 925 RCS Paris	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Nommé par le Conseil du 09.12.08</i>

Andrea MONETA *

- Né le 01.09.1965
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS</i> 331 309 120 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Président Directeur Général</i>	1. <i>Nommé par l'AGA du 26.06.08</i> 2. <i>Nommé par le Conseil du 24.07.08</i>
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS Nanterre	1. <i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i> 2. <i>Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)</i>	1.1 <i>Membre du Conseil de surveillance</i> 1.2. <i>Président du Conseil</i> 2.1 <i>Administrateur</i> 2.2 <i>Vice-Président</i>	1.1 <i>Nommé par l'AGAO&E du 25.06.08</i> 1.2 <i>Nommé par le Conseil du 24.07.08 / fin de mandat : 28.11.08</i> 2.1 <i>Nommé par l'AGO&E du 28.11.08</i> 2.2 <i>Nommé par le Conseil du 01.12.08</i>

* mandats exercés en France

Bernard VATIER

- Né le 27.10.1947
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS</i> 331 309 120 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	---

<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS Nanterre	1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur	1. Fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08
<i>SAFRAN</i> 562 082 909 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Conseil de surveillance	---

David WATSON *

- Né le 19.04.1959
- Nombre d'actions de la société détenues : -

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS</i> 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	Fin de mandat : 03.11.08
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS Nanterre	1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)	Membre du Conseil de surveillance Membre du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques	Fin des mandats : 03.11.08

* mandats exercés en France

Anthony WYAND*

- Né le 24.11.1943
- Nombre d'actions de la société détenues : une

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>SOCIETE FONCIERE LYONNAISE</i> 552 040 982 RCS Paris	Société Anonyme	Président d'honneur- Administrateur	---
<i>SOCIETE GENERALE</i> 552 120 222 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	---
<i>AVIVA PARTICIPATIONS</i> 331 309 120 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS Nanterre	1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance 2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.2008)	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Administrateur Président du Comité des Comptes, de l'Audit et des Risques Membre du Comité Stratégique	1. Fin de mandat : 28.11.08 2. Nommé par l'AGO&E du 28.11.08)) Reconnu par le Conseil d'administration du 01.12.08)
<i>GROSVENOR CONTINENTAL EUROPE</i> 419 071 659 RCS Paris	Société par Actions Simplifiée	Président	---

* mandats exercés en France

DIRECTOIRE / DIRECTION GENERALE

Jean-Luc FRANÇOIS

- Né le 22.11.1966
- Nombre d'actions de la société détenues : -

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i> <i>2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.08)</i>	<i>1. Membre du Directoire</i> <i>2. Directeur général délégué</i>	<i>1. Fin de mandat : 30.09.08 au soir / début de mandat : 01.10.08 / fin de mandat : 28.11.08</i> <i>2. Nommé par le Conseil du 01.12.08</i>
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA COURTAGE 379 665 011 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Société fusionnée par voie d'absorption par Aviva Vie le 19.12.08</i>
<i>AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance</i>	<i>---</i>
<i>EUROFIL 351 542 451 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219 RCS Nanterre</i>	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Membre du Comité d'investissement</i>	<i>---</i>
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA INVESTORS – PORTEFEUILLE II (Luxembourg)</i>	<i>Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé</i>	<i>Président du Conseil d'administration</i>	<i>Début de mandat : le 30/12/2008 (constitution de la société)</i>
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE 315 597 500 RCS Nanterre</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur - Directeur général</i>	<i>---</i>

Philippe SORRET

- Né le 11.04.1961
- Nombre d'actions de la société détenues : -

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE 384 634 234 RCS Nanterre</i>	<i>1. Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i> <i>2. Société Anonyme (à Conseil d'administration à compter du 28.11.08)</i>	<i>1. Membre du Directoire</i> <i>2. Directeur général délégué</i>	<i>1. Fin de mandat : 30.09.08 au soir / début de mandat : 01.10.08 / fin de mandat : 28.11.08</i> <i>2. Nommé par le Conseil du 01.12.08</i>
<i>AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Directeur général</i>	<i>---</i>
<i>AVIVA COURTAGE 379 665 011 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>1. Administrateur 2. Directeur général délégué</i>	<i>Société fusionnée par voie d'absorption par Aviva Vie le 19.12.08</i>

AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance	1. Membre du Conseil de surveillance 2. Vice-président	1. Renouvelé par l'assemblée générale du 10.06.08 2. Renouvelé par le Conseil du 24.07.08 et confirmé par le conseil du 01.10.08
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE S.A. 434 129 649 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur général	---
EPARGNE ACTUELLE 413 130 352 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration	1. Renouvelé par l'assemblée générale du 20.06.08 2. Renouvelé par le conseil du 20.06.08
EUROFIL 351 542 451 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'administration 3. Directeur général délégué	---
MEDERIC CONSEIL 445 406 648 RCS Paris	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie – administrateur	---
MEDERIC EPARGNE 444 815 294 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur général délégué	1. Renouvelé par l'assemblée générale du 27.06.08 2. renouvelé par le Conseil du 27.06.08
SOCIETE CONCESSIONNAIRE DES IMMEUBLES DE LA PEPINIERE (S.C.I.P.) 582 106 613 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE 378 741 722 RCS Paris	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur général délégué	1. --- 2. Confirmé par le Conseil du 01.10.08
SOGESSUR 379 846 637 RCS Nanterre	Société Anonyme	Administrateur	---
LA PAIX 342 656 725 RCS Nanterre	Société Anonyme	1. Administrateur 2. Directeur général délégué	---
VIP CONSEILS 344 043 658 RCS Paris	société anonyme	Administrateur	---
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	Société Anonyme	1. Directeur général délégué 2. Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
TRINITE VINCI 439 580 028 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	---
CROISSANCE PIERRE II 572 130 680 RCS Nanterre	Société Anonyme	Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur	Renouvelé par l'assemblée générale du 21.03.08
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	Société Anonyme	Administrateur	---
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219 RCS Nanterre	Société par Actions Simplifiée	Président	---
BETELGEUSE 395 087 976 RCS Paris	SICAV	Administrateur	---
AFER-SFER 400 680 245 RCS Paris	SICAV	Représentant permanent de la Société d'Epargne Viagère - administrateur	---

<i>GIE AFER</i> 325 590 925 RCS Paris	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur</i>	---
<i>NORWICH UNION INSURANCE LIMITED</i> 775 750 540 RCS Paris	<i>Société de droit anglais</i>	<i>Représentant pour la France - mandataire général</i>	---
<i>AVIVA SOLUTIONS</i> 499 568 665 RCS Nanterre	<i>Société par Actions Simplifiée</i>	<i>Directeur général</i>	---
<i>AGENTS 3 A</i> 400 930 715 RCS Nanterre	<i>Société en Nom Collectif</i>	<i>Représentant d'Aviva Assurances - associé gérant</i>	---
<i>GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE KAREO SERVICES</i> 501 196 562 RCS Paris	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>administrateur</i>	---

Bruno ROSTAIN

- Né le 18.04.1956
- Nombre d'actions de la société détenues :-

<i>SOCIETES</i>	<i>FORME DE L'ENTITE</i>	<i>FONCTIONS</i>	<i>MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE</i>
<i>AVIVA FRANCE</i> 384 634 234 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	<i>Président du Directoire</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 30.09.08)</i>
<i>AVIVA PARTICIPATIONS</i> 331 309 120 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	1. <i>Administrateur</i> 2. <i>Directeur général délégué</i> 3. <i>Directeur général</i>	1. <i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir</i> 2. <i>Fin de mandat : 15.05.08 / nommé par le Conseil du 24.07.08 / fin de mandat : 30.09.08 au soir</i> 3. <i>Nommé par le Conseil du 15.05.08 / fin de mandat : 24.07.08</i>
<i>SOGESSUR</i> 379 846 637 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 10.10.08)</i>
<i>AVIVA ASSURANCES</i> 306 522 665 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président du Conseil d'administration</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 30.09.08)</i>
<i>AVIVA COURTAGE</i> 379 665 011 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 16.10.08)</i>
<i>AVIVA INVESTORS FRANCE</i> 335 133 229 RCS Paris	<i>Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance</i>	1. <i>Membre</i> 2. <i>Président du Conseil de surveillance</i>	1. <i>Renouvelé par l'assemblée générale du 24.07.08</i> 2. <i>Renouvelé par le Conseil du 24.07.08</i> 1. et 2. : <i>fin des mandats le 30.09.08 au soir (Conseil du 01.10.08)</i>
<i>AVIVA VIE</i> 732 020 805 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président du Conseil d'administration</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 16.10.08)</i>
<i>EPARGNE ACTUELLE</i> 413 130 352 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 30.09.08)</i>
<i>EUROFIL</i> 351 542 451 RCS Nanterre	<i>Société Anonyme</i>	<i>administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 01.10.08)</i>
<i>MEDERIC EPARGNE</i> 444 815 294 RCS Paris	<i>Société Anonyme</i>	<i>administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 01.10.08)</i>

<i>SOCIETE D'EPARGNE VIAGERE 378 741 722 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Président du Conseil d'administration</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 01.10.08)</i>
<i>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 26.09.08)</i>
<i>ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 10.10.08)</i>
<i>CHATEAUDUN VINCI 434 011 912 RCS Nanterre</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	<i>Société dissoute à effet du 31/08/08</i>
<i>VIP CONSEILS 344 043 658 RCS Paris</i>	<i>Société Anonyme</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 20.06.08</i> <i>Fin de mandat : 30.009.08 au soir (Conseil du 01.10.08)</i>
<i>VICTOIRE SIRIUS 391 399 458 RCS Paris</i>	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva France - administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 01.10.08</i>
<i>AFER-SFER 400 680 245 RCS Paris</i>	<i>SICAV</i>	<i>Représentant permanent d'Aviva Vie - administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 16.10.08</i>
<i>GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE 315 597 500 RCS Nanterre</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur - Président</i>	<i>Fin de mandat : 30.9.08 au soir</i>
<i>GIE AFER 325 590 925 RCS Paris</i>	<i>Groupement d'Intérêt Economique</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Fin de mandat : 30.09.08 au soir (Conseil du 09.12.08)</i>

Etat récapitulatif des jetons de présence
versés en 2007 et 2008
aux membres du Conseil de surveillance / d'administration :

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2007	Jetons de présence versés en 2008
Christian FAYARD	36.350 €	36.200 €
Bruno FLICHY	21.600 €	30.200 €
Tim HARRIS	---	0
Richard HARVEY	0	---
Christian HUOT	36.500 €	24.750 €
Michel LAPARRA	4.000 €	28.750 €
Yves MANSION	---	7.150 €
Jean-Pierre MENANTEAU	6.150 €	12.300 €
Andrea MONETA	---	0
Robert PEUGEOT	4.000 €	---
Tidjane THIAM	0	---
Bernard VATIER	16.000 €	16.000 €
David WATSON	0	0
Anthony WYAND	0	0
total	124.600 €	155.350 €

Annexe 3

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

en €	Bruno ROSTAIN	Jean-Pierre MENANTEAU	Philippe SORRET	Jean-Luc FRANCOIS
Rémunérations perçues en 2008 (détaillées au tableau 2)	2 409 981	106 050	449 845	430 150
Valorisation des actions de performance attribuées en 2008	665 878	-	635 022	455 236
TOTAL	3 075 859	106 050	1 084 867	885 386

Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

en €	Bruno ROSTAIN	Jean-Pierre MENANTEAU	Philippe SORRET	Jean-Luc FRANCOIS
Rémunération fixe	463 538	93 750	333 875	330 724
Rémunération variable	164 025	-	101 570	85 582
Rémunération exceptionnelle (*)	1 768 053	-	-	-
Jetons de présence	-	12 300	-	-
Avantages en nature	14 365	-	14 400	13 844
TOTAL	2 409 981	106 050	449 845	430 150

(*) Ce montant comprend les sommes versées en 2008 au titre du protocole transactionnel mentionné en page 7.

Récapitulatif des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Bruno ROSTAIN

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	43 016	328 212	31/03/2008	31/03/2011
Long Term Incentive Plan	44 255	337 666	31/03/2008	31/03/2011

Philippe SORRET

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	26 637	203 240	31/03/2008	31/03/2011
Long Term Incentive Plan	43 272	330 165	31/03/2008	31/03/2011
One Aviva Bonus Plan	13 318	101 616	09/06/2008	09/06/2011

Jean-Luc FRANCOIS

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan	22 444	171 248	31/03/2008	31/03/2011
Long Term Incentive Plan	30 487	232 616	31/03/2008	31/03/2011
One Aviva Bonus Plan	6 733	51 373	09/06/2008	09/06/2011

Récapitulatif des actions de performance devenues disponibles pour chaque dirigeant mandataire social**Bruno ROSTAIN**

Nom et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Deferred Bonus Plan	20 568	Pas de conditions	2005
Long Term Incentive Plan	20 568	Conditions de performance	2005

Philippe SORRET

Nom et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition	Année d'acquisition
Long Term Incentive Plan	10 132	Conditions de performance	2005

Il n'y a plus de stock options depuis 2004 (dernière année).
Aucune option n'a été levée en 2008.

FIDORG Audit
43, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

S.A au capital de 124 000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

AVIVA FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AVIVA FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evaluation des titres de participation

L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation dont les modalités d'évaluation sont présentées en annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation de ces actifs, mises en œuvre par la société, décrites dans l'annexe 2-1 et, sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par la société.

Nos travaux, relatifs aux estimations significatives retenues par la direction, nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG Audit

Kahina AIT-AOUDIA



ERNST & YOUNG Audit



Claire NOURRY

FIDORG Audit
43, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

S.A au capital de 124 000 €
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, Allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

AVIVA FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance et de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avec la Société d'Epargne Viagère

Personnes concernées : MM. Jean-Pierre Menanteau et Philippe Sorret

Nature et objet : En date du 24 octobre 2008, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à souscrire l'intégralité de l'emprunt obligataire émis par la Société d'Epargne Viagère.

Modalités : Le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis le 10 décembre 2008 s'élève à M€ 200. Les titres sont rémunérés sur la base du taux EURIBOR 3 mois augmenté d'une marge de 4 % pour les dix premières années soit jusqu'à l'échéance d'intérêts qui sera réglée le 31 décembre 2018, et de 5,5 % les années suivantes.

Les titres subordonnés à durée indéterminée ne seront remboursables à un prix égal au pair, qu'en cas de liquidation de la société. Cependant, sous réserve de l'autorisation préalable de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles, l'émetteur ou le souscripteur pourra demander le remboursement au pair de tout ou partie des titres subordonnés à durée indéterminée en circulation.

La Société d'Epargne Viagère procèdera concomitamment à ce remboursement au paiement de tous les intérêts dus aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée faisant l'objet du remboursement.

1.2 Avec M. Bruno Rostain, ancien Président du Directoire d'Aviva France

Personne concernée : M. Bruno Rostain

Nature et objet : En date du 1^{er} décembre 2008, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un protocole transactionnel entre le GIE du Groupe Aviva France et M. ROSTAIN, les conséquences financières de cette transaction étant, in fine, supportées par votre société.

Modalités : La transaction prévoit, au-delà du versement des sommes dues au titre des congés payés, de l'indemnité de préavis et du compte épargne temps, le versement d'une somme évaluée à 3 050 000 € représentant :

- l'indemnité conventionnelle et contractuelle de licenciement et les dommages et intérêts transactionnels,
- l' "Annuel Bonus Plan" basée sur ses performances individuelles et celles du groupe,
- une prime exceptionnelle.

Par ailleurs, Monsieur ROSTAIN a conservé le bénéfice des actions accordées dans le cadre du LTIP du groupe ou au titre des bonus versés en 2006, 2007 et 2008.

Au 31 décembre 2008, la charge enregistrée dans les comptes de la société AVIVA France s'élève à 3 050 000 €.

2. Convention approuvée au cours d'un exercice antérieur dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec Aviva Assurances

Nature et objet : Convention de caution conclue avec la société Aviva Assurances ; Votre société a octroyé sa caution solidaire pour le paiement des réclamations, quelle que soit leur date, dans le cadre de la garantie précitée au titre des sinistres survenus préalablement à la date du changement de contrôle de CGU Courtage, soit le 15 mai 2002, et couverts par les polices d'assurance émises par votre société, ou au titre de toute somme due par Aviva Assurances en vertu des accords de réassurance conclus par elle et dont l'origine est antérieure au 15 mai 2002.

Cette convention, autorisée par le conseil de surveillance du 13 février 2002, n'a pas été mise en jeu au cours de l'exercice 2008.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIDORG Audit

Kahina AIT-AOUDIA



ERNST & YOUNG Audit



Claire NOURRY

FIDORG AUDIT
43, boulevard Haussmann
75009 Paris
S.A. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Aviva France

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Aviva France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Certains principes comptables appliqués nécessitent la mise en œuvre par la direction du groupe Aviva d'une part importante de jugements et d'estimations fondés pour partie sur des données prévisionnelles. La mise en œuvre de ces jugements et estimations, pour lesquels une information détaillée est donnée dans l'annexe aux comptes, concerne principalement l'évaluation des provisions techniques et des frais d'acquisition reportés (notes III.2 et III.3), la méthode de suivi de la valeur des écarts d'acquisition (note II.5) et les modalités de mise à jour des évaluations des placements immobiliers, des titres de participation et autres placements ainsi que les dépréciations correspondantes constatées durant l'exercice (note III.6).

Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des modalités d'évaluation mises en œuvre décrites dans les notes de l'annexe et mentionnées ci-dessus, et sur la base des éléments disponibles à ce jour, procédé à des tests pour vérifier l'application de ces modalités d'évaluation et la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles établies par le groupe.

Nos travaux relatifs aux jugements ou estimations significatifs retenus par la direction nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 5 juin 2009

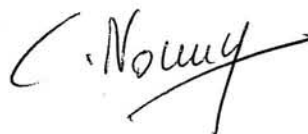
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT



Kahina Ait-Aoudia

ERNST & YOUNG Audit



Claire Nourry

résolutions

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2008, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2008 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et L 225-38 du Code de commerce, déclare approuver ce rapport ainsi que les opérations qui y sont visées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve les affectation et répartition proposées par le Conseil d'administration.

Elle décide en conséquence d'affecter :

le bénéfice de l'exercice s'élevant à	218.348.825,41 €
diminué de la dotation à la réserve légale pour.....	-9.830.868,00 €
augmenté du report à nouveau bénéficiaire de	211.035.088,36 €
formant un total disponible de	419.553.045,77 €

de la manière suivante :

- dividende de l'exercice *.....	169.901.976,21 €
- le solde, au compte report à nouveau	249.651.069,56 €
	419.553.045,77 €

* L'assemblée générale décide ainsi de distribuer, à chacune des 25.396.409 actions composant le capital social de votre société, un dividende de 6,69 €.

Depuis la loi de finances pour 2004, ce dividende ne donne plus lieu à avoir fiscal ; toutefois, pour les actionnaires personnes physiques, il ouvre droit à un abattement de 40 % (art. 158-3-2° du Code général des impôts).

Le dividende sera mis en paiement le 24 juin 2009.

L'assemblée générale rappelle, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

exercice	nombre d'actions	dividende *
2005	21.300.214	12,85 €
2006	21.300.214	12,70 €
2007	22.938.692	8,72 €

* dividende ouvrant droit à un abattement de 40 % pour les personnes physiques

Cinquième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur d'Ugo RUFFOLO, faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mars 2009, en remplacement de Michel LAPARRA, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire nomme Adam USZPOLEWICZ en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

* * * * *

comptes sociaux

Aviva France

ACTIF	31 décembre 2008			31 décembre 2007
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisation corporelles	380 609,36	158 587,23	222 022,13	
Immobilisations financières :				
Participations	2 406 033 583,36	82 076 670,00	2 323 956 913,36	2 333 099 201,22
Prêts	902 784 600,00		902 784 600,00	252 784 600,00
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières	10 733 514,40		10 733 514,40	16 985 491,96
ACTIF IMMOBILISE	3 319 932 307,12	82 235 257,23	3 237 697 049,89	2 602 869 293,18
Groupe et associés	370 876 105,39		370 876 105,39	193 888 404,00
Autres créances	27 298 618,06		27 298 618,06	24 341 333,61
Valeurs mobilières de placement	8 128 302,70		8 128 302,70	10 356 960,82
Disponibilités	251 396,46		251 396,46	986 703,25
Charges constatées d'avance	27 068,82		27 068,82	28 920,44
ACTIF CIRCULANT	406 581 491,43		406 581 491,43	229 602 322,12
TOTAL	3 726 513 798,55	82 235 257,23	3 644 278 541,32	2 832 471 615,30

	31 décembre 2008	31 décembre 2008	31 décembre 2007
PASSIF	Avant affectation du résultat	Après affectation du résultat	Après affectation du résultat
CAPITAL SOCIAL	1 015 856 360,00	1 015 856 360,00	917 547 680,00
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION ET D'APPORT	1 691 186 610,97	1 691 186 610,97	1 322 529 060,97
RESERVES :			
Réserve légale	91 754 768,00	101 585 636,00	91 754 768,00
Réserve libre	100 000 000,00	100 000 000,00	100 000 000,00
REPORT A NOUVEAU	211 035 088,36	249 651 069,56	211 035 088,36
RESULTAT DE L'EXERCICE	218 348 825,41		
ACOMPTE SUR DIVIDENDE			
CAPITAUX PROPRES	3 328 181 652,74	3 158 279 676,53	2 642 866 597,33
PROVISIONS REGLEMENTEES	56 226,00	56 226,00	103 226,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	921 717,00	921 717,00	1 039 352,00
Emprunts et dettes auprès des établis.de crédit	6 391,64	6 391,64	1 521,08
Emprunts et dettes financières divers	5 000 000,01	5 000 000,01	5 000 000,00
Dettes fiscales et sociales	106 251,83	106 251,83	180 214,15
Groupe et associés	302 969 000,00	472 870 976,21	175 305 377,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			4 931 443,30
Autres dettes	7 037 302,10	7 037 302,10	3 043 884,09
DETTES	315 118 945,58	485 020 921,79	188 462 439,91
TOTAL	3 644 278 541,32	3 644 278 541,32	2 832 471 615,24

COMPTE DE RESULTAT

En euros

DEBIT	Exercice 2008	Exercice2007
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Autres achats et charges externes	40 215 508,86	30 621 488,27
Impôts,taxes et versements assimilés	1 570 151,78	2 345 089,68
Salaires et traitements	-	300 138,49
Charges sociales	85 112,80	222 969,55
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Amortissements	158 587,23	-
Provisions pour risques et charges	-	84 832,00
Autres charges	176 008,62	124 693,79
CHARGES D'EXPLOITATION	42 205 369,29	33 699 211,78
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	-	-
CHARGES FINANCIERES :		
Intérêts et charges assimilées	16 665 042,83	24 115 676,28
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 439,14	75 661,83
Dotations aux provisions		
CHARGES FINANCIERES	16 676 481,97	24 191 338,11
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opération de gestion	0,19	2 387,24
Sur opération en capital :	71 832,94	11 486,71
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 892,96	234,49
Dotations aux amort.	-	-
Dotations aux provisions sur titres	9 036 750,00	9 000 000,00
Dotations aux provisions règlementées	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 114 476,09	9 014 108,44
Participation et intéressement des salariés	446 744,06	270 224,26
Impôt sur les bénéfices	-	-78 607,00
TOTAL DES CHARGES	68 443 071,41	67 096 275,59
Bénéfice de l'exercice	218 348 825,41	306 431 211,32
TOTAL	286 791 896,82	373 527 486,91

COMPTE DE RESULTAT

En euros

CREDIT	Exercice 2008	12.2007
PRODUITS D'EXPLOITATION :		
Reprises de provisions pour risques et charges	117 635,00	2 001 465,05
Reprises sur provisions, transfert de charges	-	-
Autres produits	15 312 700,38	14 430 845,93
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 430 335,38	16 432 310,98
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	533 021,26	318 104,49
PRODUITS FINANCIERS :		
Revenus de participations	225 308 076,20	299 474 808,96
Revenus d'autres valeurs de l'actif immobilisé	12 636,90	80 705,76
Autres intérêts et produits assimilés	27 252 927,58	15 185 255,10
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	12 396 737,32	13 056 300,79
Reprise de provisions		
PRODUITS FINANCIERS	264 970 378,00	327 797 070,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur opération de gestion	5 808 887,01	19 700 032,32
Sur opération en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 275,17	219 968,51
Reprises sur provisions et transferts de charges	47 000,00	9 060 000,00
Autres produits	-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 858 162,18	28 980 000,83
TOTAL DES PRODUITS	286 791 896,82	373 527 486,91
Perte de l'exercice	-	-
TOTAL	286 791 896,82	373 527 486,91

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Augmentation de capital

En date du 28 novembre 2008, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 98 308 680 euros pour le porter de 917 547 680 euros à 1 015 856 360 euros, par émission de 2 457 717 actions nouvelles de 40 euros de nominal chacune. Ces actions nouvelles ont été émises au prix de 190 euros, soit une prime d'émission de 150 euros par action.

Attribution à Aviva France, par la société Aviva Courtage, de 47 300 actions Aviva Assurances

Le 5 décembre 2008, l'assemblée générale ordinaire de la société Aviva Courtage a décidé d'attribuer à Aviva France, par voie de distribution d'une partie du report à nouveau bénéficiaire d'Aviva Courtage, 47 300 actions de la société Aviva Assurances.

Il est précisé que lesdites actions avaient été reçues par Aviva Courtage en rémunération de l'apport partiel d'actif que cette société avait consenti à Aviva Assurances le 23 octobre 2008 (et portant sur sa branche complète et autonome d'activité d'assurance « frais de soins »).

Les 47 300 actions Aviva Assurances ont été inscrites au bilan pour un montant de 5 267 324 euros et la valeur comptable des titres Aviva Courtage, société apporteuse, a été réduite à due concurrence.

Fusion par voie d'absorption de la société Aviva Courtage par la société Aviva Vie

En date du 19 décembre 2008, les assemblées générales mixtes des sociétés Aviva Vie et Aviva Courtage ont approuvé la fusion par voie d'absorption de la société Aviva Courtage par la société Aviva Vie.

A l'issue de cette opération la société Aviva France a reçu 1 125 219 titres Aviva Vie pour un montant de 180 941 399,26 euros en échange de ses 7 876 533 titres Aviva Courtage qu'elle détenait pour une valeur identique à la valeur des titres Aviva Vie.

Dissolution sans liquidation des sociétés Châteaudun-Vinci et Provence-Vinci, filiales à 100 % d'Aviva France.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 99.03 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable.

2 - 1 Evaluation des titres de participations

S'agissant d'une société holding et de portefeuille, les valeurs mobilières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées :

- en ce qui concerne les titres de participation : par référence à leur valeur d'utilité (les éléments pris en considération pour déterminer cette valeur sont l'actif net réévalué, la rentabilité, les perspectives de réalisation, la conjoncture économique et éventuellement la valeur marchande des participations concernées) ;
- en ce qui concerne les valeurs mobilières de placement : par référence au cours de Bourse pour les titres cotés, à la valeur vénale pour les autres titres.

2 - 2 Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Conformément à l'alinéa 3 de l'article L 123-13 du Code de commerce, à l'article 335-1 du règlement 99-03 du CRC relatif au plan comptable général, et à la recommandation 2003-R01 du 1^{er} avril 2003, Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise la valeur nette de l'engagement.

Elle utilise la méthode des unités de crédits projetées conformément à la même recommandation ainsi que la méthode du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement d'ouverture.

3 - NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

3 - 1 ACTIF

3 - 1 - 1 ACTIF IMMOBILISE

3 - 1 - 1 - 1 Titres de participation

Au cours de l'exercice, la valeur comptable brute des titres de participations a diminué de 0,2 M€.

Le 5 décembre 2008, Aviva Courtage a attribué à Aviva France 47 300 titres Aviva Assurances pour un montant de 5,3 M€ et la valeur des titres Aviva Courtage a été réduite de 5,3 M€.

Le 19 décembre 2008, à l'issue de la fusion par voie d'absorption de la société Aviva Courtage par la société Aviva Vie, la société Aviva France a reçu 1 125 219 titres Aviva Vie pour 180,9 M€ et a sorti ses titres Aviva Courtage dont le prix de revient comptable s'élevait à 180,9 M€.

Le 29 août 2008, la société Aviva France a décidé de dissoudre les sociétés Provence-Vinci et Châteaudun-Vinci à effet du 31 août 2008 ; le prix de revient comptable des titres sortis s'élevait à 0,2 M€.

3 - 1 - 1 - 2 Dépréciation des titres de participation

Au 31 décembre 2008, les provisions pour dépréciation des titres de participation s'élèvent à 82,1 M€.

Dépréciation des titres de participation

(M€)

Désignations	au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution	au 31 décembre 2008
Eurofil	61,0	9,0	-	70,0
Aviva Investors Real Estate France	12,0	-	-	12,0
Autres participations	0,1	-	-	0,1
		-	-	
Total	73,1	9,0	-	82,1

3 - 1 - 1 – 3 Renseignements sur les filiales et participations

(cf. tableau ci après)

3 - 1 - 1 - 4 Prêts

Les prêts - d'un montant de 902,8 M€ - se décomposent en :

- un prêt de 450 M€ consenti à Aviva International Holding Limited le 09 décembre 2008 pour une durée de 5 ans,
- un prêt de 250 M€ renouvelé à Aviva plc le 23 décembre 2008 pour une durée de 5 ans,
- un prêt consenti le 12 décembre 2008 pour une durée indéterminée à la Société d'Epargne Viagère de 200 M€,
- deux prêts consentis pour une durée indéterminée à la société Sogessur de 2,8 M€.

3 - 1 - 1 - 5 Autres immobilisations financières

Au cours de l'exercice 2008, les autres immobilisations financières ont diminué de 6,3 M€.

A l'issue de la vente des titres ProCapital, 19 M€ ont été déposés en compte séquestre chez UBS France SA à titre de garantie. Les fonds séquestrés sont investis en parts de fonds communs de placement.

Un premier déblocage des fonds a eu lieu le 30 mars 2007, Aviva France a encaissé 6,4 M€.

Le second déblocage des fonds a eu lieu le 28 juillet 2008, Aviva France a encaissé 8,7 M€.

Le déblocage du solde des fonds séquestrés interviendra de manière progressive jusqu'à la fin de la convention de séquestre, le 31 janvier 2010.

Les intérêts courus sur immobilisations financières s'élèvent à 2,7 M€ contre 0,3 M€ en 2007.

3 - 1 - 2 ACTIF CIRCULANT

Les créances « Groupe et associés » s'élèvent à 370,9 M€. Il s'agit principalement de l'avance en compte courant consentie à la société Aviva Participations pour 370,3 M€.

Les autres créances, d'un montant de 27,3 M€, se décomposent en une créance de 25,5 M€ sur Cardif (assureur du contrat du régime de retraite sur complémentaire), des avances versées à des fournisseurs pour 1,1 M€ et des produits à recevoir pour 0,5 M€.

Les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 8,1 M€.

3 - 1 - 3 - ENGAGEMENTS HORS BILAN ACTIF

Ils concernent les engagements de retraite pour un montant de 0,1 M€.

3 - 2 - PASSIF

3 - 2 - 1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2008, le capital social, entièrement libéré, d'un montant de 1 015 856 360 euros, est composé de 25 396 409 actions d'une valeur nominale de 40 euros.

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Situation nette au 31/12/2007	Affectation du résultat				Augmentation du capital	Résultat 2008	Situation nette au 31/12/2008
		Affectation à la réserve légale	Affectation au report à nouveau	Solde distribution	Imputation acompte/dividende			
Capital Social	917 548					98 309		1 015 857
Prime d'émission	1 322 529					368 658		1 691 187
Réserve légale	85 201	6 554						91 755
Réserve libre	100 000							100 000
Report à nouveau	111 183		99 852					211 035
Résultat de l'exercice	306 431	-6 554	-99 852	-79 826	-120 199		218 348	218 348
Acompte versé sur résultat de l'exercice	-120 199				120 199			0
TOTAL	2 722 693	0	0	-79 827	0	466 967	218 348	3 328 182

3 - 2 - 2 - PROVISION REGLEMENTEE

Il s'agit de la provision pour investissement.

3 - 2 - 3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions s'élèvent à 0,9 M€ au 31 décembre 2008 et concernent les engagements de retraite.

en K€

nature de la provision	montant à l'ouverture 01/01/2008	réajustement du stock d'ouverture	montant revu au 01/01/2008	autres mouvements créances	dotation de l'exercice	reprise de l'exercice	montant à la clôture 31/12/2008
Engagements à long terme	0	0	0	0	0	0	0
Engagements post emploi							
Mutuelle des retraités et des actifs	80	0	80	0	0	80	0
BCAC	959	0	959	0	0	37	922
sous total engagements post emploi	1 039	0	1 039	0	0	117	922
Total	1 039	0	1 039	0	0	117	922

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Régime à prestations définies :

Il est constitué :

- **de la couverture médicale :**

La société Aviva France n'ayant plus de salarié, une reprise de la provision mutuelle a été effectuée.

- **du PSAD :** régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC,

du régime de retraite sur complémentaire, fermé au 1^{er} janvier 1996, géré par Cardif. La sur-couverture résiduelle (18,4M€) est portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe.

en milliers d'euros						
Nom du régime	Mutuelle	RPGV	S.Ent	IFC	BCAC	Total
Variation de la dette actuarielle						
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	-80	-65 476	-1 122	0	-856	-67 534
- Coût des services rendus dans la période	0	-23	- 149	0	0	126
- Intérêt sur la dette	0	-1 818	-43	0	-43	-1 818
- Cotisations employés						
- Modification du régime						
- Acquisitions/Cessions de filiales						
- Réductions de régimes			512			129
- Cessations de régimes	0	0		0	0	0
- Evénements exceptionnels	0	0		0	0	0
- Gains/(pertes) actuariels	0	189		0	-27	162
- Prestations	0	3 686		0	80	3 766
- Ecart de conversion						
- Transfert des provisions de personnel	0	0		0	0	0
- Autres	80	3 612		0	0	3 692
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	0	-59 830	-802	0	-846	-61 477
Dont régimes entièrement non financés	0	-59 831	-802	0	-847	-61 480
Dont régimes financés en tout ou partie						
Variation des actifs de couverture						
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	85 182	1 122	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées		-3 686				-3 686
- Rendements des actifs		3 667	44			3 711
- Ecart actuariel		-6 877				-6 877
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	78 286	1 166	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A+B)	0	18 455	364	0	-847	17 972
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	0	6 689	0	0	-75	6 614
- Coût des services passés restant à amortir						
- Dette initiale restant à amortir						
- Actif non comptabilisé						
Montant comptabilisé au bilan	0	25 144	364	0	-922	24 586

Nom du régime	Mutuelle	RPGV	S.Ent	IFC	BCAC	Total
Juste valeur des droits à remboursement						
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture						
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture						
- Précisions sur les droits à remboursement						
Charge de l'exercice						
- Coût des services rendus de la période	0	-23	-149	0	0	126
- Coût financier (effet de la désactualisation)	0	-1 818	-43	0	-43	-1 818
- Prestations						0
- Rendement attendu des actifs de régime	0	3 667	44	0	0	3 711
- Amortissement des profits ou pertes actuariels						0
- Amortissement du coût des services passés						0
- Amortissement de la dette initiale non constatée						0
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation	0	0	512	0	0	129
- Plafonnements d'actifs						0
- Evénements exceptionnels						0
- Autres	80	3 612	0	0	0	3 692
Coût total de la période	80	5 438	364	0	-43	5 840
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :						
Valeur de bilan à l'ouverture	-80	19 706	0	0	-959	18 667
Prestations	0	0	0	0	80	80
Autres (charge de l'exercice)	80	5 438	364	0	-43	5 839
Valeur de bilan à la clôture	0	25 144	364	0	-922	24 586
Hypothèses actuarielles :						
- Taux d'actualisation retenus régime	5,25 %	5,25 %	5,11 %	5,25 %	5,50 %	
- Taux d'inflation retenus régime						
- Taux de rendement attendus des actifs régime		4,5%				
- Table de mortalité des actifs	Néant		TF0002	INSEE F 2003-2005		
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	TGH/TGF05		TPG 1993		
- Taux attendus d'augmentation de salaires			3,5 %*	3,5 %*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux						
- Taux d'augmentation des rentes retenu					2 %	
- Age de départ en retraite **	62 ans	62 ans	65 ans	62 ans		
- Taux de sortie		selon cat.		7,5 %*		

* Taux moyen en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

** Hypothèse de départ volontaire

*** Retraités : 5,5 % et actifs : 3,5 %

3 - 2 - 4 EMPRUNTS ET DETTES

3 - 2 - 4 - 1 Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes assimilés correspondent au montant des billets de trésorerie (5 M€, inchangés par rapport à 2007).

3 - 2 - 4 - 2 Groupe et associés

Les dettes « Groupe et associés » s'élèvent à 303 M€ dont SEV pour 230 M€ et le GIE du Groupe Aviva France pour 38,6 M€.

3 - 2 - 4 - 3 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Le montant des dettes sur immobilisations et comptes rattachés s'élevait à 4,9 M€ en 2007 et correspondait au versement restant à effectuer sur la partie non libérée de l'augmentation de capital de la société Eurofil. Ce solde a été libéré le 20 mars 2008.

3 - 2 - 4 - 4 Autres Dettes

Celles-ci se composent principalement des charges à payer d'un montant de 6,5 M€ au 31 décembre 2008. Ces charges à payer sont notamment liées à des honoraires relatifs à la certification SOX de 3,6 M€.

3 - 2 - 5 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice 2008 :

- la garantie consentie à GAN SA en mars 2002 au titre de la cession de CGU Courtage ;
- la garantie consentie en mars 2002 au profit d'Aviva Assurances, en remplacement de celle précédemment consentie par CGU Courtage ;
- la garantie consentie en novembre 2004 à la société CNP Assurances, à concurrence de 1,3 M€, au titre des loyers qui seraient dus à cette société par la Coface SCRL ; il est précisé que cette garantie a expiré le 31 mars 2008 ;
- la garantie de passif mise en place au profit de l'acquéreur à la suite de la cession, à la Compagnie Financière du Crédit Mutuel, des actions ProCapital détenues par Aviva France et Procapital Investissement ; cette garantie, qui avait été consentie aux conditions usuellement en vigueur hors réclamations sociales ou fiscales et dans la limite d'un plafond équivalent, pour 100 % des actions cédées, à 26,1 M€, a expiré le 30 juin 2008.

4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4 - 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

en M€	2008	2007
Revenus de participations	225,3	299,5
Autres intérêts et produits assimilés	39,7	28,3
Total	265,0	327,8

4 - 2 - CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, dont le montant s'élève à 42,2 M€, comprennent :

- des achats et charges externes pour 40,2 M€ et impôts et taxes pour 1,6 M€, soit :
 - honoraires et cotisations pour 8,8 M€,
 - frais de communication pour 3,8 M€,
 - commissions et services bancaires pour 0,1 M€,
 - coût des services centraux du GIE du groupe Aviva France pour 13 M€,
 - loyers et charges locatives de l'immeuble Montaigne facturés à Aviva France pour 15,4 M€.
- une dotation aux amortissements de 0,2 M€ correspondant à l'acquisition d'un logiciel.
- des jetons de présence pour 0,2 M€.

En regard de ces charges, les produits d'exploitation d'un montant de 15,4 M€ correspondent à la quote-part de loyers et charges refacturés par Aviva France à ses filiales pour un montant de 15,3 M€ et à des reprises de provisions pour risques et charges pour 0,1 M€.

4 - 3 - RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant est le solde net des produits financiers de 265,0 M€ et des produits d'exploitation de 15,4 M€ d'une part, des charges d'exploitation de 42,2 M€ et des charges financières de 16,7 M€ d'autre part.

Le résultat exceptionnel brut de l'exercice 2008 de (3,2) M€ est constitué par :

- le complément de dépréciation des titres Eurofil de 9 M€,
- le produit résultant de l'excédent de couverture sur les engagements de retraite transféré à une compagnie d'assurances externe au groupe de 5,8 M€.

REPARTITION DU RESULTAT COURANT ET DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

en M€	2008	2007
Résultat courant		
Brut	222	286
Impôt		
Net	222	287
Résultat exceptionnel		
Brut	-3	20
Impôt		
Net	-3	20
Résultat total		
Brut	218	306
Impôt		
Net	218	306

4 - 4 - IMPOT SUR LES BENEFICES

Aviva France est dans le périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva Participations. La convention d'intégration fiscale a été signée le 23 octobre 2006 ; elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, pour une période de 5 ans, et pourra être prorogée tous les cinq ans par tacite reconduction.

4 - 5 - INFORMATION EN MATIERE DE REMUNERATION

Le montant global des jetons de présence versé aux membres du conseil de surveillance / du conseil d'administration s'élève à 155 350 €.

5 - INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHES

La société n'intervient pas sur les marchés d'instruments financiers à terme.

6 - AUTRES INFORMATIONS

Les « échéances des créances et des dettes » se décomposent comme suit :

- le montant total des créances s'établit à 398,2 M€, dont 25,5 M€ au titre du régime de retraite sur complémentaire géré par Cardif. Le solde de 372,27 M€ représente des créances à moins d'un an :
- les dettes d'un montant total de 310,1 M€ sont également à moins d'un an.

Il n'y a pas d'effectif salarié en 2008.

7 - CONSOLIDATION

Le groupe Aviva qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société, établit des comptes consolidés. Ceux-ci intègrent globalement les comptes d'Aviva France.

**INVENTAIRE
DES TITRES DE PARTICIPATION
DETENUS EN PORTEFEUILLE
AU 31 DECEMBRE 2008**

En euros

Désignation	nombre d'actions	%	valeur nette d'inventaire
Aviva Vie	5 777 191	99,99	1 765 919 746
Aviva Assurances	3 631 294	99,99	443 723 852
Eurofil	2 791 378	99,99	55 929 650
Sogessur	594 996	35,00	40 737 107
Aviva Investors France	674 994	99,99	10 292 114
Aviva Investors Real Estate France SA	157 083	99,99	3 079 728
Locamat	269 999	99,99	4 207 575
Autres participations			67 141
Total			2 323 956 913

Renseignements concernant les filiales et participations									en euros
Sociétés ou groupe de sociétés	Capital au 31/12/2008	Réserves, report à nouveau et résultat avant affectation au 31/12/ 2008	Quote-part de capital détenu au 31/12/2008 en %	Valeur d'inventaire des titres détenus au 31/12/2008	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Montant avant caution	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1) Filiales (50 % au moins)									
Aviva vie									
70 avenue de l'Europe	440 511 576	1 424 928 724	99,99	1 765 919 746	-	-	2 668 372 107	224 764 661	129 997 813
92270 Bois Colombes									
Aviva Assurances									
13 rue du Moulin Bailly	166 095 662	185 444 997	99,99	443 723 852	-	-	1 078 063 693	77 267 767	52 003 782
92270 Bois Colombes									
Eurofil									
15 rue du Moulin Bailly	11 919 205	23 220 282	99,99	55 929 650	-	-	67 079 995	11 028 018	11 863 357
92270 Bois Colombes									
Aviva Investors France									
24 26 rue de la Pépinière	10 293 750	25 042 665	99,99	10 292 114	-	-	241 676 969	24 011 191	30 901 225
75008 Paris									
2) Filiales (moins de 50 %)									
Sogessur									
2 rue Jacques Daguerre	25 500 000	7 130 000	35,00	40 737 107	-	-	169 304 000	6 985 000	-
92500 Rueil Malmaison									
B - Renseignements concernant les autres filiales et participations									
Participations françaises				7 354 444					541 897
Participations étrangères				-	-				
Total				2 323 956 913					225 308 076

Résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices
(articles 133-3 et 135-6 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	852 008 560	852 008 560	852 008 560	917 547 680	1 015 856 360
Nombre d'actions émises	21 300 214	21 300 214	21 300 214	22 938 692	25 396 409
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	298 422 780	288 547 114	343 834 010	327 797 071	264 970 378
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	287 702 949	231 821 515	440 692 203	304 375 971	227 379 528
Impôts sur les bénéfices	30 000	56 249	9 464 750	-78 607	0
Résultat après impôts, amortissements et provisions	256 788 532	273 972 743	481 587 053	306 431 211	218 348 825
Résultat distribué	257 519 587	273 707 750	270 512 718	200 025 394	169 901 976
III - Résultat des opérations réduit à une action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	13,51	10,88	12,70	13,27	8,95
Résultat après impôts, amortissements et provisions	12,06	12,86	22,61	13,36	8,60
Dividende attribué à chaque action	12,09	12,85	15,26	8,72	6,69
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	3	3	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 174 998	1 035 737	1 576 247	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	588 750	400 071	590 535	-	-

comptes consolidés

Aviva France

ACTIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2008

En millions d'euros

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	1	136,5	152,9
Actifs incorporels	2	86,0	111,5
Portefeuille de contrats		61,0	85,9
Autres		25,0	25,6
Placements des entreprises d'assurance	3	50 562,7	47 222,6
Placements représentant les engagements en UC	3	14 330,1	20 244,8
Placements des autres entreprises	3	1 003,8	595,6
Titres mis en équivalence	4	14,3	12,1
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	14	607,5	578,3
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	5	620,0	631,7
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	6	78,9	154,9
Autres créances	7	594,4	375,7
Autres actifs	8	3,6	4,4
Comptes de régularisation Actif	9	1 538,5	1 383,5
Frais d'acquisition reportés		643,1	645,4
Autres		895,4	738,1
Différence de conversion		3,5	0,9
TOTAL ACTIF		69 579,8	71 468,9

PASSIF DU BILAN CONSOLIDE au 31 décembre 2008

En millions d'euros

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres du groupe	10	2 971,5	2 322,9
Capital social		1 015,8	917,5
Primes liées au capital		1 691,1	1 322,5
Réserves part groupe		82,9	(163,6)
Acomptes sur dividendes		(79,8)	(120,2)
Résultat part groupe		261,5	366,7
Intérêts minoritaires	11	332,2	339,3
Part des minoritaires dans les réserves		311,2	308,9
Part des minoritaires dans le résultat		21,0	30,4
Passifs subordonnés	12	4,7	8,6
Provisions pour risques et charges	13	154,1	187,6
Provisions techniques	14	50 939,1	47 520,3
Provisions techniques Vie		48 912,2	45 571,5
Provisions techniques Non Vie		2 026,9	1 948,8
Provisions techniques en UC	14	14 390,2	20 277,6
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	15	257,9	247,3
Dettes représentées par des titres	16	5,0	5,0
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	17	47,8	98,3
Autres dettes	18	462,6	448,8
Comptes de régularisation Passif	19	14,7	13,1
Différences de conversion		0,0	0,1
TOTAL PASSIF		69 579,8	71 468,9

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En millions d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS RECUS		
- Entreprises d'assurance	2,3	2,2
- Autres entreprises	0,5	0,3
ENGAGEMENTS DONNES		
- Entreprises d'assurance	684,1	916,8
- Autres entreprises	64,5	67,7
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	477,5	464,0

RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2008

En millions d'euros

	Exercice 2008				2007
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres Activités	TOTAL	TOTAL
Primes émises	4 800,0	1 214,1	-	6 014,1	6 532,3
Variation des primes non acquises	-	(6,7)	-	(6,7)	(3,0)
Primes acquises	4 800,0	1 207,4	-	6 007,4	6 529,3
Produits d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires des autres activités	-	-	234,2	234,2	271,8
Autres produits d'exploitation	147,1	11,4	15,3	173,8	196,5
Produits financiers nets de charges	(2 641,9)	104,3	(4,8)	(2 542,4)	2 590,2
Total des produits d'exploitation courants	2 305,2	1 323,1	244,7	3 873,0	9 587,8
Charges de prestations d'assurance	(1 655,8)	(820,8)	-	(2 476,6)	(7 981,7)
Résultat de la réassurance	13,1	(38,0)	-	(24,9)	(37,4)
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-	-	(243,2)	(243,2)	(264,9)
Charges de gestion	(373,4)	(318,4)	-	(691,8)	(685,6)
Total des charges d'exploitation courantes	(2 016,1)	(1 177,2)	(243,2)	(3 436,5)	(8 969,6)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	289,1	145,9	1,5	436,5	618,2
Transferts intersectoriels	2,7	0,2	(2,9)	-	-
Résultat de l'exploitation courante corrigé	291,8	146,1	(1,4)	436,5	618,2
Autres produits nets	3,4	1,6	-	5,0	11,3
Résultat exceptionnel	(0,3)	-	2,8	2,5	19,3
Impôt sur les résultats	(105,3)	(29,0)	(13,0)	(147,3)	(237,1)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	189,6	118,7	(11,6)	296,7	411,7
Quote-part dans les résultats des entreprises MEE	-	-	2,2	2,2	1,8
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(15,5)	-	(0,9)	(16,4)	(16,4)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	174,1	118,7	(10,3)	282,5	397,1
Intérêts minoritaires	(31,7)	-	10,7	(21,0)	(30,4)
RESULTAT NET (Part du groupe)	142,4	118,7	0,4	261,5	366,7

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2008

I. Faits caractéristiques de l'exercice 2008

Des opérations financières particulières sont intervenues au cours de l'exercice 2008 :

- Augmentation de capital chez Aviva France de 467 Millions d'euros (y compris prime d'émission),
- Disparition de la société Aviva Courtage suite à fusion avec la société Aviva Vie, prenant effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2008,
- A l'occasion de cette fusion, le portefeuille « frais de soins » d'Aviva Courtage a été transféré à Aviva Assurances, avec effet au 1^{er} janvier 2008.
- La mise en place d'un nouveau dispositif de co-assurance AFER entre Aviva Vie et SEV, avec un taux de 50%, a eu pour effet le transfert d'une partie du portefeuille AFER d'Aviva Vie vers SEV.
- Ces trois opérations n'ont pas d'impact en consolidation,
- Entrée au 1^{er} janvier 2008, de l'entité Aviva Solutions, dans le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, l'année 2008 a surtout été marquée par un contexte économique fortement affecté par la crise financière, en particulier au cours du dernier trimestre (baisse de 43 % du CAC 40 sur l'année 2008, augmentation sensible des spreads de crédit).

Les postes principalement affectés dans nos comptes consolidés sont les Provisions pour Garantie Plancher (PGP) et les Provisions pour Dépréciation Durable (PDD).

En outre, cette situation est également reflétée au niveau des moins-values latentes du groupe en fin de période.

II. Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

II.1 Méthodes de consolidation utilisées

Toutes les entreprises contrôlées de manière exclusive par le groupe font l'objet d'une intégration globale.

La méthode de la mise en équivalence est retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et dont l'impact sur le résultat ou les capitaux propres est significatif: Sogessur.

Les SICAV et fonds assimilés sont exclus de la consolidation en raison à la fois de leurs principes comptables spécifiques et de leur caractère de support de contrats à capital variable (règlement CRC 2000-05). Il en va de même pour les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage significatif d'exercice dans la société détentrice. Parmi les sociétés immobilières du groupe, seule Croissance Pierre 2 fait l'objet d'une intégration globale.

II.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

II.3 Conversion

Les comptes des filiales étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement. Ces comptes sont convertis en euros selon la méthode du cours de clôture. Les éléments de bilan sont convertis sur la base du taux de change de fin d'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" et pour la part des tiers au poste "Intérêts minoritaires".

II.4 Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation représente la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part d'actif net retraité à la date d'acquisition.

II.4.1 Principes généraux appliqués

En application du règlement 2000-05 du CRC, le groupe Aviva France a procédé au retraitement rétroactif des opérations d'entrée de périmètre consécutives à des acquisitions ou à des fusions, réalisées antérieurement au premier exercice d'application dudit règlement, soit pour les comptes de l'exercice 2001. Ce retraitement, consistant à réévaluer les actifs et passifs identifiables des sociétés ayant fait l'objet de ces prises de contrôle, afin de les porter à une valeur d'entrée correspondant à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition, a été fait d'après les règles d'évaluation prévues au paragraphe 2112 du règlement 2000-05.

Toutefois, l'écart de première consolidation constaté par le groupe Aviva France au 31 décembre 1995, lors de l'établissement de ses premiers comptes consolidés, et exclusivement relatif à sa constitution initiale, n'a pas fait l'objet d'un tel retraitement.

Les opérations ayant fait l'objet d'un retraitement rétroactif sont les suivantes :

- Acquisition de la société Union Financière de France Banque (UFF) en août 1997
- Acquisition de la société Société d'Epargne Viagère (SEV) en août 1997
- Acquisition de la société Sinafer en août 1997 (fusionnée depuis avec Epargne Actuelle)
- Intégration par voie de fusion des activités françaises de Norwich Union en mai 2000

Par ailleurs, ce retraitement a également été effectué suite à l'acquisition de la société Antarius en octobre 2004.

L'intégration des activités françaises de General Accident en 1998, ainsi que la fusion entre Eurofil et Tellit en 1999 n'ont pas été retraitées, du fait du caractère non significatif de l'impact d'un éventuel retraitement sur le bilan consolidé du groupe.

II.4.2 Coût d'acquisition des titres

En conformité avec le paragraphe 210 du règlement 2000-05 du CRC, le coût d'acquisition des titres est en principe égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition. L'évaluation de ce coût doit représenter la juste valeur de la contrepartie remise par l'acquéreur au vendeur.

II.4.3 Valeur d'utilité des actifs et passifs des participations acquises

Du fait de la nature des participations acquises et de leurs actifs et passifs à leurs dates d'acquisition respectives, les retraitements visant à porter ces derniers en valeur d'utilité ont essentiellement modifié les valeurs des portefeuilles de contrats d'assurance vie et des placements. Concernant les autres postes de bilan (y compris les provisions techniques d'assurance), les valeurs d'entrée initiales ont été jugées suffisamment proches des valeurs d'utilité pour ne pas procéder à leur réévaluation.

Valeurs des portefeuilles de contrat d'assurance vie : leur valeur d'utilité correspond à l'estimation de la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition. La valeur de chaque portefeuille est calculée par ensemble homogène de contrats. Les coûts d'acquisition différés de l'entreprise acquise sont annulés à la date de l'acquisition. Cette valeur est amortie, par ensemble homogène de contrats, selon un plan, révisé régulièrement, reflétant le constat effectif des profits futurs, sur une durée raisonnable. Ce plan a notamment été révisé en 2005 en cohérence avec la révision des tables actuarielles utilisées pour la détermination des frais d'acquisition reportés (voir paragraphe III.3.).

Placements : la valeur d'utilité des placements immobiliers correspond à la dernière valeur d'expertise disponible à la date de l'acquisition. Les valeurs mobilières amortissables sont entrées en valeur de marché à la date d'acquisition, les surcotes et décotes étant ensuite portées en résultat sur leur durée résiduelle. Les autres valeurs mobilières ont été évaluées à leur valeur de réalisation (telle que définie au paragraphe III.6 de la présente annexe) à la date d'acquisition, dans la mesure où celle-ci n'était pas significativement affectée par un effet de fortes variations ponctuelles à cette date. La reprise ultérieure en résultat de ces écarts d'évaluation est traitée ligne à ligne.

Il convient de préciser que les dettes et créances d'impôts différés ainsi que les participations différées des bénéficiaires de contrats aux résultats dérivant des écarts d'évaluation ont été constatées dans les comptes consolidés conformément aux dispositions générales du paragraphe 31 du règlement 2000-05 du CRC.

II.5 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résiduels correspondent à la fraction de l'écart de première consolidation qui ne se trouve pas affectée aux actifs ou passifs des participations acquises après leur mise en valeur d'utilité.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit non significatif, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice où ils sont constatés.

Leur valeur est susceptible d'être appréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise. Il n'existe pas de tels écarts à la clôture de l'exercice 2008 dans les comptes consolidés du groupe.

II.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

II.6.1 Cessions d'actifs

Toutes les plus et moins-values de cession intra-groupe sont neutralisées dans les comptes consolidés.

II.6.2 Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

II.7 Impôts différés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports fiscaux déficitaires donnent lieu à la détermination d'impôts différés au dernier taux connu (méthode du report variable).

La situation au regard des impôts différés est appréhendée au niveau de chaque entité fiscale. Pour chacune d'entre elles, tous les passifs et actifs d'impôts différés sont pris en compte. Néanmoins, seuls les soldes passifs nets sont inscrits au passif du bilan consolidé. Lorsqu'une entité fiscale présente un solde actif net, ce dernier n'est porté à l'actif du bilan consolidé que dans la mesure où sa récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2008, aucun solde net d'impôt différé actif n'a été porté à l'actif du bilan consolidé.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant les méthodes définies par le groupe pour sa consolidation en conformité avec :

- les principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,
- les méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels (telles que définies dans le règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

III.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent en tant que tels au compte de résultat technique.

III.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres réglés se composent des éléments suivants :

- les sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés ;
- les frais de règlement des sinistres (frais des services de règlement et commissions affectées à la gestion des sinistres).

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. Les provisions pour sinistres à payer ne sont pas escomptées.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent en particulier les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration afférents ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2008.

III.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées. L'activité "dommages" des sociétés mixtes est rattachée au secteur non vie.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions techniques sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du groupe.

Les tables de risques de mortalité utilisées sont des tables reconnues comme adéquates localement. Néanmoins lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'arrêté du 1er Août 2006 a rendu obligatoire l'utilisation de nouvelles tables de mortalité TGF05 et TGH05 pour le calcul des provisions mathématiques de rentes viagères. L'impact de ces changements de tables a été intégralement pris en charge sur l'exercice 2006 dans les comptes consolidés du Groupe Aviva France pour un montant de 24,9 M€, et ce conformément aux préconisations du CNC (communiqué du 10 janvier 2007 relatif au traitement comptable de l'effet du changement des tables de mortalité homologuées pour les rentes viagères). Dans les comptes consolidés, il n'a pas été constaté à ce titre de provision pour participation aux bénéfices différée.

Contrats libellés en unités de compte:

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte sur lesquelles les contrats sont adossés, à la clôture de l'exercice.

Autres provisions techniques

- Provision pour garantie plancher:

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Cette garantie est révisable annuellement.

La volatilité atypique observée sur le dernier trimestre 2008 a été écartée en y substituant la moyenne observée sur les 9 premiers mois de 2008.

- Provision globale de gestion:

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers. Il n'existe pas de telle provision dans les comptes consolidés du groupe à la clôture de l'exercice 2008.

- Provision pour participation aux bénéfices:

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement. Ce poste inclut également la provision pour participation aux excédents.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés:

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 9 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures (la durée d'amortissement maximum est de 10 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmerisation.

En conformité avec l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition sont présentés au bilan de manière à distinguer les montants bruts de chargement (inscrits à l'actif du bilan en compte de régularisation) des chargements commerciaux à reporter (portés au passif dans les provisions techniques). Cette présentation est sans incidence sur le résultat (la variation présentée restant nette de chargements commerciaux à reporter).

Il est à noter que les tables actuarielles utilisées dans la détermination des amortissements de ces éléments ont été revues en 2005.

Dans une approche prudentielle, le périmètre des frais et des chargements commerciaux à reporter considéré exclut les éléments relatifs aux réseaux internes de distribution du groupe (réseaux salariés et équipes de vente à distance des sociétés d'assurance), de façon à ne conserver dans ce périmètre que les frais directement proportionnels au niveau de la collecte.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. De la participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation, ce qui n'est pas le cas au 31 décembre 2008.

Litiges

Les litiges auxquels le groupe pourrait avoir à faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management. Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu.

III.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés.

Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan.

III.5 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes de change latentes, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, font l'objet d'une provision enregistrée au compte de résultat.

III.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

III.6.1 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Valeur historique

Les placements sont comptabilisés à leur valeur historique. Pour les entités intégrées dans le périmètre lors de la première consolidation, cette valeur est égale au prix d'achat hors intérêts courus. Pour les sociétés ayant fait l'objet d'entrées de périmètre depuis la première consolidation, la valeur retenue pour les comptes consolidés correspond à la valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt ou à leur valeur de marché constatée à la date de première intégration dans les comptes, augmenté des travaux de construction et d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien).

Les immeubles sont enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2005 suivant les méthodes de comptabilisation, d'amortissement et de dépréciation des actifs immobiliers par composant.

Un cinquième au minimum du parc immobilier détenu par les sociétés d'assurance fait l'objet chaque année d'une évaluation par experts. Les autres immeubles sont actualisés en raisonnant par analogie avec les expertises effectuées précédemment, en tenant compte de la nature et de la situation des biens concernés, et de la capitalisation des loyers.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes (qui figurent dans la note 3) et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite ci-après.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

III.6.2 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Titres à revenu fixe (Obligations et TCN)

Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO).

Pour les valeurs amortissables définies au R332-19 du Code des Assurances, la différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenus auprès des contributeurs de données financières (Fininfo, Bloomberg).

Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour l'ensemble des titres, les cours ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la Société de Gestion Aviva Investors France, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Dans le contexte particulier de la crise financière, il est à noter des incertitudes éventuelles quant aux valeurs de réalisation mentionnées, qui peuvent résulter du fait que ces valeurs, déterminées conformément aux dispositions prévues par le Code des assurances sur la base des dernières cotations ou sur la base des derniers prix de rachat publiés, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Une seule ligne a été provisionnée à ce titre en 2008 : Lehman Brothers, pour 10,2 M€.

Titres à revenu variable (Actions et parts d'OPCVM)

Les titres à revenu variable sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'acquisition (méthode FIFO).

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès des contributeurs de données (Fininfo, Bloomberg).

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres à revenu variable, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente. L'avis N° 2002-F du Conseil National de la Comptabilité du 18 décembre 2002 est venu préciser les modalités d'évaluation des provisions pour dépréciation à caractère durable.

Ainsi, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- il existait une provision pour dépréciation sur ce titre à l'arrêté précédent ;
- ce titre a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable, sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté. Pour les titres cotés, une moins-value latente de 30 % est jugée significative dans le cas de marchés volatiles, et ce, conformément à la Recommandation de l'ACAM et du Conseil National de la Comptabilité du 15 décembre 2008;
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que la compagnie ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable de ce titre.

La valeur d'inventaire des titres présentant une dépréciation présumée durable s'analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.

Sur l'exercice 2008, les sociétés d'assurance du groupe Aviva France ont enregistré à ce titre une dotation nette de reprise de 22 M€.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans le poste provisions mathématiques.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ». Dans la pratique, elle doit être constituée lorsque l'ensemble des placements prévus à l'article R.332-20 du code des assurances fait apparaître une moins-value latente nette à la clôture de l'exercice.

La méthode de calcul de la PRE a été modifiée par le décret n° 2008-1437 du 22 décembre 2008 : au lieu du dernier cours c'est dorénavant la moyenne des cours de bourse du mois de décembre qui est utilisée pour calculer la moins-value latente globale de l'exercice.

Ce même décret offre la possibilité d'étaler au-delà des 3 ans la charge liée à la dotation de la PRE dans la limite de 8 ans.

Cette durée de 8 ans a été retenue en adéquation avec la durée des passifs, conformément à l'article 1 de l'arrêté du 30 janvier 2009 pour les entités Vie ; la durée de 3 ans a été maintenue pour les sociétés Non-Vie.

Il existe des provisions de ce type dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2008. Cependant, cette provision est annulée dans les comptes consolidés.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est calculée conformément à l'article A.331-2 du code des assurances. Cette provision est « destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Elle est constituée dès lors que les intérêts crédités au titre des garanties contractuelles sont globalement supérieurs à 80% du rendement des actifs.

Il n'existe pas de provision de ce type dans les comptes individuels des sociétés du groupe à la clôture de l'exercice 2008.

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance nettes sur le total des provisions techniques nettes et des capitaux propres de la société.

III.7 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

III.8 Engagements en matière de retraite

Le groupe Aviva France participe selon les lois et usages à la constitution des retraites de son personnel.

Pour les sociétés d'assurance en France, consécutivement à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour risques et charges (voir note 13 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (à la charge de l'employeur) qui résultent de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat.

Il est à noter que les engagements de retraite du groupe envers son personnel sont soit provisionnés au passif du bilan, soit couverts par des contrats d'assurance. Conformément à la recommandation CNC 2003 R01 § 6211, le groupe Aviva France applique la méthode préférentielle et comptabilise au bilan la valeur nette de l'engagement. Les écarts actuariels excédants 10% de provision d'ouverture sont étalés selon la méthode du « corridor ».

III.9 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002, relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance.

De tels instruments sont principalement utilisés pour se prémunir contre les risques de taux et de liquidité afférents aux portefeuilles obligataires détenus en représentation de certains contrats d'assurance vie.

Les principaux types d'instruments utilisés sont :

- Les achats de caps et de floors : il s'agit d'options de couverture, traitées sur les marchés de gré à gré, destinées à maintenir la valeur ou le rendement d'un actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux (pour les caps) ou de baisse des taux (pour les floors). Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de ces primes, rapporté au compte de résultat, s'effectue linéairement. Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêts est en faveur du groupe, est comptabilisé en produits; dans le cas contraire, aucune écriture comptable n'est enregistrée.
- Les swaps de taux d'intérêt : ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture. Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.
- Les conventions d'emprunt sur pensions : il s'agit d'un engagement de prêt de titres, en contrepartie duquel il y a de la part du tiers partenaire un engagement de prêt de fonds. Les titres concernés sont toutefois maintenus à l'actif du bilan du groupe. L'engagement correspondant est inscrit en hors bilan.

III.10 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants

- assurance vie,
- assurance non vie,
- autres activités (qui regroupent les holdings, les sociétés de gestion d'actifs et certaines sociétés immobilières).

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 21 et 22 de l'annexe.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contrepartie du compte de transfert intersectoriel, l'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les deux segments assurance vie et assurance non vie selon les modalités suivantes

- les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné
- les produits financiers sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités

III.11 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif.

IV – Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Liste des sociétés consolidées

- SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT

	Siège		% de contrôle (*)
Aviva France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Vie	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Aviva Assurances	13, rue du Moulin Bailly	92271 Bois-Colombes	100,00
Aviva Solutions	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Epargne Actuelle	87, rue Saint-Lazare	75009 Paris	100,00
Eurofil	15, rue du Moulin Bailly	92272 Bois-Colombes	100,00
La Paix Protection Juridique et Fiscale	15, rue du Moulin Bailly	92272 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investors France	26-28, rue de la Pépinière	75008 Paris	100,00
Aviva Investors Real Estate France	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Croissance Pierre 2	80, avenue de l'Europe	92270 Bois-Colombes	100,00
Aviva Investissements	70, avenue de l'Europe	92273 Bois-Colombes	100,00
Union Financière de France Banque (U.F.F.)	32, avenue d'Iéna	75116 Paris	74,31
Société d'Epargne Viagère (S.E.V.)	74, rue Saint-Lazare	75009 Paris	83,70
Société Française de Gestion & d'Investissement (Sofragi)	37, avenue des Champs Elysées	75008 Paris	56,38
Médéric Epargne	21, rue Laffitte	75009 Paris	51,00
Antarius	59, boulevard Haussmann	75008 Paris	50,00

- SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Sogessur	2, rue Jacques Daguerre	92565 Rueil Malmaison	35,00
----------	-------------------------	-----------------------	-------

(*) Les pourcentages d'intérêts sont identiques aux pourcentages de contrôle.

V – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'avoir un impact sur les présents comptes n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice 2008.

VI - ANNEXES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES
--

BILAN CONSOLIDE**NOTE 1- ECARTS D'ACQUISITION****- ECARTS D'ACQUISITION ACTIF**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2006	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2007	Acquisitions de l'exercice	Amortissements de l'exercice	31/12/2008
Aviva Vie							
Valeur Brute	87,0	-	-	87,0	-	-	87,0
Amortissement	(49,7)	-	(4,3)	(54,0)	-	(4,3)	(58,3)
Valeur Nette	37,3	-	(4,3)	33,0	-	(4,3)	28,7
Antarius							
Valeur Brute	11,5	-	-	11,5	-	-	11,5
Amortissement	(1,3)	-	(0,6)	(1,9)	-	(0,6)	(2,5)
Valeur Nette	10,2	-	(0,6)	9,6	-	(0,6)	9,0
Union Financière de France							
Valeur Brute	134,8	-	-	134,8	-	-	134,8
Amortissement	(63,6)	-	(6,8)	(70,4)	-	(6,8)	(77,2)
Valeur Nette	71,2	-	(6,8)	64,4	-	(6,8)	57,6
Epargne Actuelle							
Valeur Brute	84,5	-	-	84,5	-	-	84,5
Amortissement	(39,7)	-	(4,2)	(43,9)	-	(4,2)	(48,1)
Valeur Nette	44,8	-	(4,2)	40,6	-	(4,2)	36,4
Sogessur							
Valeur Brute	9,8	-	-	9,8	-	-	9,8
Amortissement	(4,0)	-	(0,5)	(4,5)	-	(0,5)	(5,0)
Valeur Nette	5,8	-	(0,5)	5,3	-	(0,5)	4,8
TOTAL GROUPE							
Valeur Brute	327,6	-	-	327,6	-	-	327,6
Amortissement	(158,3)	-	(16,4)	(174,7)	-	(16,4)	(191,1)
Valeur Nette	169,3	-	(16,4)	152,9	-	(16,4)	136,5

NOTE 2 - ACTIFS INCORPORELS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			31/12/2007
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	910,5	(849,5)	61,0	85,9
Autres actifs incorporels	38,9	(13,9)	25,0	25,6
TOTAL	949,4	(863,4)	86,0	111,5

Les actifs incorporels comprennent principalement les valeurs de portefeuille des sociétés vie, correspondant à la valeur actuelle des profits futurs qui seront générés par les portefeuilles de contrats existant à la date d'acquisition de ces sociétés.

Il convient de noter que les valeurs de portefeuilles, initialement déterminées sur base de profits futurs nets d'impôt, sont présentées au brut d'un impôt différé notionnel, calculé au taux en vigueur sur la période. Le passif d'impôt différé correspondant est inscrit en provisions pour risques et charges.

Le détail par entité des valeurs de portefeuille s'établit comme suit:

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			31/12/2007
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)				
Aviva Vie	782,5	(774,7)	7,8	23,7
SEV	36,5	(36,5)	-	-
Antarius	91,5	(38,3)	53,2	62,2
TOTAL	910,5	(849,5)	61,0	85,9

Les mouvements d'immobilisations incorporelles enregistrés au cours de l'exercice 2008 sont les suivants:

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2008		
	Mouvements de valeur brute	Mouvements d'amortissement	Mouvements de valeur nette
Valeurs de portefeuille (brut d'impôt différé notionnel)	-	(24,9)	(24,9)
Autres actifs incorporels	(0,5)	(0,1)	(0,6)
TOTAL	(0,5)	(25,0)	(25,5)

NOTE 3 - PLACEMENTS

3.a - Placements des sociétés d'assurance Vie (hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

En millions d'euros	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	751,1	681,6	1 091,5	409,9
Actions et autres titres à revenu variable	47,0	35,2	29,9	(5,3)
Parts d'OPCVM actions	7 766,9	7 758,9	7 292,4	(466,5)
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 779,3	36 491,4	35 610,2	(881,2)
Parts d'OPCVM obligataires	701,0	701,0	664,3	(36,7)
Prêts et éléments assimilés	2 903,1	2 899,2	2 899,2	-
TOTAL DES PLACEMENTS	47 948,4	48 567,3	47 587,5	(979,8)
Total des valeurs mobilières cotées	44 117,5	44 821,8	43 386,8	(1 435,0)
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 830,9	3 745,5	4 200,7	455,2

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	702,9	638,1	1 074,2	436,1
Actions et autres titres à revenu variable	218,9	140,6	204,3	63,7
Parts d'OPCVM actions	7 076,0	7 075,4	7 930,7	855,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 141,3	34 471,0	34 377,8	(93,2)
Parts d'OPCVM obligataires	294,6	294,6	315,2	20,6
Prêts et éléments assimilés	2 702,0	2 698,7	2 698,7	-
TOTAL DES PLACEMENTS	44 135,7	45 318,4	46 600,9	1 282,5
Total des valeurs mobilières cotées	40 350,8	41 602,3	42 372,0	769,7
Total des autres placements (dont Immobilier)	3 784,9	3 716,1	4 228,9	512,8

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La baisse des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe est liée à l'augmentation sensible des spreads de crédit (malgré la baisse des taux d'intérêt à long terme entre fin 2007 et fin 2008).

Par ailleurs les moins values latentes sur placements de type actions (principalement sous forme d'OPCVM) sont liées à la baisse des différentes places boursières.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.b - Placements des sociétés d'assurance Non Vie

En millions d'euros	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	133,4	103,4	184,5	81,1
Actions et autres titres à revenu variable	2,5	1,9	1,8	(0,1)
Parts d'OPCVM actions	179,3	179,3	179,5	0,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 473,8	1 476,9	1 449,1	(27,8)
Parts d'OPCVM obligataires	221,5	221,5	197,6	(23,9)
Prêts et éléments assimilés	12,5	12,4	12,4	-
TOTAL DES PLACEMENTS	2 023,0	1 995,4	2 024,9	29,5
Total des valeurs mobilières cotées	1 600,4	1 602,2	1 547,7	(54,5)
Total des autres placements (dont Immobilier)	422,6	393,2	477,2	84,0

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	128,5	101,1	188,1	87,0
Actions et autres titres à revenu variable	2,5	2,4	2,3	(0,1)
Parts d'OPCVM actions	236,6	236,6	236,4	(0,2)
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 398,0	1 398,9	1 381,1	(17,8)
Parts d'OPCVM obligataires	154,3	154,3	152,6	(1,7)
Prêts et éléments assimilés	11,0	10,9	10,9	-
TOTAL DES PLACEMENTS	1 930,9	1 904,2	1 971,4	67,2
Total des valeurs mobilières cotées	1 390,4	1 390,6	1 373,7	(16,9)
Total des autres placements (dont Immobilier)	540,5	513,6	597,7	84,1

Les plus-values latentes nettes sur placements non cotés correspondent principalement aux plus-values latentes nettes sur les placements immobiliers et les BMTN (Bons à Moyen Terme Négociables, placements valorisés bien que non cotés).

La baisse des plus-values latentes sur obligations et autres titres à revenu fixe est liée à l'augmentation sensible des spreads de crédit (malgré la réduction des taux d'intérêt à long terme entre fin 2007 et fin 2008).

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.c - Placements des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,9	46,1	95,9	49,8
Titres mis en équivalence	14,3	14,3	14,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	125,9	89,2	89,2	-
Parts d'OPCVM actions	34,4	34,2	34,5	0,3
Obligations et autres titres à revenu fixe	51,3	50,0	50,0	-
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	794,1	784,3	784,8	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	1 119,9	1 018,1	1 068,7	50,6
Total des valeurs mobilières cotées	173,9	135,7	135,9	0,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	946,0	882,4	932,8	50,4

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	99,9	46,9	94,7	47,8
Titres mis en équivalence	12,1	12,1	12,1	-
Actions et autres titres à revenu variable	86,0	85,9	98,2	12,3
Parts d'OPCVM actions	60,5	60,5	62,0	1,5
Obligations et autres titres à revenu fixe	69,0	69,0	70,8	1,8
Parts d'OPCVM obligataires	-	-	-	-
Prêts et éléments assimilés	334,2	333,3	333,8	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	661,7	607,7	671,6	63,9
Total des valeurs mobilières cotées	145,2	145,2	160,4	15,2
Total des autres placements (dont Immobilier)	516,5	462,5	511,2	48,7

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.d - Totalisation des placements du groupe (tous secteurs d'activités hors placements relatifs aux contrats en unités de compte)

En millions d'euros	31/12/2008			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	984,4	831,1	1 371,9	540,8
Titres mis en équivalence	14,3	14,3	14,3	-
Actions et autres titres à revenu variable	175,4	126,3	120,9	(5,4)
Parts d'OPCVM actions	7 980,6	7 972,4	7 506,4	(466,0)
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 304,4	38 018,3	37 109,3	(909,0)
Parts d'OPCVM obligataires	922,5	922,5	861,9	(60,6)
Prêts et éléments assimilés	3 709,7	3 695,9	3 696,4	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	51 091,3	51 580,8	50 681,1	(899,7)
Total des valeurs mobilières cotées	45 891,8	46 559,7	45 070,4	(1 489,3)
Total des autres placements (dont Immobilier)	5 199,5	5 021,1	5 610,7	589,6

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus value latente nette
Placements immobiliers	931,3	786,1	1 357,0	570,9
Titres mis en équivalence	12,1	12,1	12,1	-
Actions et autres titres à revenu variable	307,4	228,9	304,8	75,9
Parts d'OPCVM actions	7 373,1	7 372,5	8 229,1	856,6
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 608,3	35 938,9	35 829,7	(109,2)
Parts d'OPCVM obligataires	448,9	448,9	467,8	18,9
Prêts et éléments assimilés	3 047,2	3 042,9	3 043,4	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS	46 728,3	47 830,3	49 243,9	1 413,6
Total des valeurs mobilières cotées	41 886,4	43 138,1	43 906,1	768,0
Total des autres placements (dont Immobilier)	4 841,9	4 692,2	5 337,8	645,6

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des placements du groupe (valeurs mobilières et immobiliers) ressort en moins-value latente nette de (899,7) M€, à comparer à une plus value latente nette de 1 413,6 M€ au 31 décembre 2007, soit une diminution de 2 313,3 M€.

Cette évolution provient de la diminution des plus-values latentes sur placements de type obligataire et de type actions sous l'effet de la crise financière.

Il convient de rappeler que la réalisation de l'éventuelle plus-values donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats, ainsi qu'à des charges fiscales.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.e - Placements relatifs aux contrats en unités de compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Placements en UC : immobilier	228,1	238,3
Placements en UC : titres à revenu variable	8,1	16,5
Placements en UC : part des OPCVM en actions	13 064,8	18 868,9
Placements en UC : titres à revenu fixe	108,0	183,6
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	921,1	937,5
TOTAL DES PLACEMENTS EN UC	14 330,1	20 244,8

Les placements relatifs aux contrats en unités de compte sont à mettre en relation avec les engagements techniques correspondants (cf note 14 "Provisions techniques").

La diminution constatée entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 de 5,9 milliard d'Euros (soit 29%) provient pour l'essentiel (5,8 milliard d'Euros) des parts des OPCVM en actions, en liaison avec l'évolution des marchés financiers sur la période.

NOTE 3 - PLACEMENTS (suite)

3.f - Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2008

(art. 354 et 355 Loi du 24 juillet 1966)

(Ne figurent dans cet état que les filiales et participations dont la valeur nette est supérieure à 1 % du capital social d'Aviva France, soit 10,2 M€)

(en milliers d'euros)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Valeur de réalisation	Capitaux Propres (avt affectation des résultats)	Résultats (bénéfice ou perte 2008)
		Brute	Nette			
1) FILIALES (50%)						
Victoire Immo 1	100,00%	86 081	86 081	130 444	61 834	3 636
SCI Croissance Pierre	100,00%	79 488	79 488	133 521	83 898	3 804
SAS Voltaire	100,00%	56 230	56 230	77 487	34 544	2 132
Courcelles-jost	100,00%	24 464	24 464	51 858	26 579	1 655
S.C.I.P. (1)	99,98%	26 943	13 302	31 440	6 525	1 216
SCI Sélectipierre	99,96%	96 353	96 353	102 456	48 799	3 398
Pierrevenus	88,29%	78 460	78 460	78 460	66 672	503
Carpe Diem	100,00%	15 010	15 010	14 971	14 963	(47)
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)						
SCPI Croissance Immo	45,96%	20 051	16 371	15 416	52 974	3 118
Logipierre 1	44,46%	31 236	28 170	21 658	62 718	3 603
Sélectipierre 1	29,70%	11 459	11 459	13 869	30 785	4 138
Sélectipierre 2	22,16%	22 037	22 037	18 181	107 777	6 939
Ufifrance Immobilier	20,40%	55 499	55 109	55 110	365 483	17 370

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière

NOTE 4 - TITRES MIS EN EQUIVALENCE**4.a - Mouvements de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Titres mis en équivalence au 01/01	12,1	10,3
Sorties de périmètre	-	-
Dividendes versés	-	-
Augmentations de capital	-	-
Quote-part de résultat	2,2	1,8
Autres mouvements	-	-
TITRES MIS EN EQUIVALENCE A LA CLOTURE	14,3	12,1

4.b - Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008					31/12/2007	
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	Total		Total	
				QP résultat	% de contrôle	QP résultat	% de contrôle
Assurance :							
SOGESSUR	-	-	2,2	2,2	35,00%	1,8	35,00%
TOTAL QUOTE-PART DE RESULTAT	0,0	0,0	2,2	2,2		1,8	

4.c - Ventilation des titres des sociétés mises en équivalence par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2007
	Assurance Vie	Assurance Non Vie	Autres activités	Total	Total
Assurance :					
SOGESSUR	-	-	14,3	14,3	12,1
TOTAL	0,0	0,0	14,3	14,3	12,1

NOTE 5 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**5.a Ventilation des créances par nature**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2008	Valeur nette comptable au 31/12/2007
Créances sur les assurés	24,2	(6,0)	18,2	4,6
Créances sur les intermédiaires	560,8	(4,3)	556,5	550,8
Primes acquises et non émises	37,1	-	37,1	27,9
Créances diverses	0,3	-	0,3	0,4
Total créances d'opérations d'assurance	622,4	(10,3)	612,1	583,7
Créances des opérations de réassurance	7,9	-	7,9	48,0
TOTAL	630,3	(10,3)	620,0	631,7

5-b Ventilation des créances par échéance au 31/12/2008

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Créances des opérations d'assurance	595,2	14,9	2,0	612,1
Créances des opérations de réassurance	7,9	-	-	7,9
Participation bénéficiaire différée	-	-	-	-
TOTAL	603,1	14,9	2,0	620,0

NOTE 6 - CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**6.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Brute	Provision dépréciation	Valeur nette comptable au 31/12/2008	Valeur nette comptable au 31/12/2007
Assurance Vie	56,1	-	56,1	128,8
Assurance Non Vie	4,3	-	4,3	8,4
Autres Activités	18,5	-	18,5	17,7
TOTAL	78,9	-	78,9	154,9

6.b Ventilation par échéance au 31/12/2008

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	56,1	-	-	56,1
Assurance Non Vie	4,3	-	-	4,3
Autres Activités	18,5	-	-	18,5
TOTAL	78,9	-	-	78,9

NOTE 7 - AUTRES CREANCES**7.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	142,4	185,7
Assurance Non Vie	31,3	23,2
Autres Activités	420,7	166,8
Sous-total hors Impôts différés	594,4	375,7
Impôts différés actif (cf note 12)	-	-
TOTAL	594,4	375,7

7.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Personnel	0,9	1,3
Etat - Impôts sur les bénéfices	6,1	5,2
Etat & Organismes sociaux	11,7	20,6
Débiteurs divers	575,7	348,6
TOTAL hors Impôts différés	594,4	375,7

L'augmentation du poste débiteurs divers comprend principalement la variation du compte courant de trésorerie d'Aviva France avec sa société mère Aviva Participations (segment "Autres Activités").

NOTE 7 - AUTRES CREANCES (suite)**7.c Ventilation par échéance au 31/12/2008**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	142,4	-	-	142,4
Assurance Non Vie	31,3	-	-	31,3
Autres Activités	420,7	-	-	420,7
TOTAL	594,4	-	-	594,4

7.d Valeurs brutes et dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur brute	Provision dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Assurance Vie	143,2	(0,8)	142,4	185,7
Assurance Non Vie	35,9	(4,6)	31,3	23,2
Autres Activités	420,7	0,0	420,7	166,8
TOTAL	599,8	(5,4)	594,4	375,7

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS**8.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	3,0	3,5
Assurance Non Vie	0,5	0,8
Autres Activités	0,1	0,1
TOTAL	3,6	4,4

8.b Valeur nette, provisions, amortissements, VNC des autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008		
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
<u>Actifs corporels d'exploitation</u>			
Montant au 31/12/2007	17,0	(12,7)	4,3
Mouvements 2008	0,4	(1,1)	(0,7)
Montant au 31/12/2008	17,4	(13,8)	3,6

NOTE 9 - COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

9.a Ventilation par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	1 440,8	1 301,7
Assurance Non Vie	94,9	81,5
Autres Activités	2,8	0,3
TOTAL	1 538,5	1 383,5

9.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2008	31/12/2007
Frais d'acquisition reportés		643,1	645,4
	Assurance Vie	579,1	589,6
	Assurance Non Vie	64,0	55,8
Intérêts et loyers acquis non échus		764,4	681,8
	Assurance Vie	731,3	656,1
	Assurance Non Vie	30,3	25,4
	Autres activités	2,8	0,3
Autres comptes de régularisation actif		131,0	56,3
	Assurance Vie	130,4	56,0
	Assurance Non Vie	0,6	0,3
	Autres activités	0,0	0,0
TOTAL		1 538,5	1 383,5

Ainsi qu'évoqué dans les principes et méthodes, en section III de la présente annexe, les frais d'acquisition reportés tels que présentés ci-dessus sont bruts des chargements commerciaux à reporter; ces derniers figurent au passif dans les provisions techniques.

NOTE 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Dividendes versés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Au 31/12/2006	852,0	1 093,1	(340,7)	(270,5)	447,5	1 781,4
Affectation du résultat 2006			177,0	270,5	(447,5)	-
Résultat net part du groupe					366,7	366,7
Dividendes versés			-	(120,2)		(120,2)
Augmentation de capital	65,5	229,4				294,9
Autres mouvements			0,1			0,1
Au 31/12/2007	917,5	1 322,5	(163,6)	(120,2)	366,7	2 322,9
Affectation du résultat 2007			246,5	120,2	(366,7)	-
Résultat net part du groupe					261,5	261,5
Dividendes versés			-	(79,8)		(79,8)
Augmentation de capital	98,3	368,6				466,9
Autres mouvements			-			-
Au 31/12/2008	1 015,8	1 691,1	82,9	(79,8)	261,5	2 971,5

Comme décrit au paragraphe III.2 de la présente annexe, les montants au titre de la réserve de capitalisation constatés dans les comptes individuels sont annulés dans les comptes consolidés, pour un total de 700,8 M€ au 31 décembre 2008. La fraction de ce montant qui est contractuellement attribuable aux assurés (475,1 M€) fait l'objet d'une dotation à la provision pour participation différée aux bénéfices ; l'impact net de l'extourne de la réserve de capitalisation sur les fonds propres est donc de 225,7 M€.

NOTE 11- INTERETS MINORITAIRES**Mouvements de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts minoritaires à l'ouverture	339,3	302,3
Quote-part de résultat	21,0	30,4
Dividendes versés	(32,2)	(30,1)
Augmentation de capital	4,1	36,7
Autres mouvements	-	-
Intérêts minoritaires à la clôture	332,2	339,3

Les montants figurant en « Augmentation de capital » correspondent à la partie souscrite par les actionnaires minoritaires des augmentations de capital en 2008 (effectuées par Médéric Epargne, SEV et UFF et par Antarius, SEV et UFF en 2007).

NOTE 12- PASSIFS SUBORDONNES AU 31/12/2008

Les passifs subordonnés sont constitués exclusivement de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI).
 Au 31 décembre 2008 une seule ligne est inscrite en bilan, avec les caractéristiques suivantes :

Emetteur	Souscripteur	Montant (en M€)	Taux d'intérêt
Médéric Epargne	Auxia	4,7	3,507%

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Provisions pour pensions	44,9	41,7
Provisions pour impôts différés	27,4	75,1
Provisions pour risques	71,3	63,3
Autres provisions pour risques et charges	10,5	7,5
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	154,1	187,6

13.a Impôts différés (Actif & Passif)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
<u>Impôts différés actif & passif</u>		
Impôts différés sur frais d'acquisition reportés	172,9	171,5
Impôts différés sur chargements commerciaux reportés	(165,1)	(169,1)
Impôts différés sur différences temporaires	(34,1)	(25,3)
Impôts différés sur valeur de portefeuille	21,0	29,6
Impôts différés sur élimination des plus values internes	(18,3)	(18,3)
Impôts différés sur déficit d'impôts reportable	(7,6)	(14,9)
Impôts différés sur revalorisation des actifs	6,8	13,2
Impôts différés sur élimination des provisions pour risque d'exigibilité	4,0	0,0
<u>SOUS-TOTAL impôts différés (actif & passif)</u>	(20,4)	(13,3)
Mise à zéro des soldes d'actif net par entités juridique	47,8	88,4
<u>TOTAL Impôts différés</u> (cf ci-dessus)	27,4	75,1

Les impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables ne sont pris en compte que dans la mesure où leur activation ne conduit pas à un actif net d'impôt différé au niveau de l'entité fiscale; ils apparaissent alors en diminution des impôts différés passifs. Dans le cas contraire, aucun impôt différé n'est comptabilisé. Les impôts différés actifs non comptabilisés s'élèvent à 48,5 M€ au 31 décembre 2008 et 88,4 M€ au 31 décembre 2007.

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

*** Régime à cotisations définies**

L'ensemble des salariés du Groupe bénéficie d'un régime à cotisation définie géré par une compagnie d'assurance. Dans un régime à cotisation définie, l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comporte aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées (3,7 M€ en 2008) constituent des charges de l'exercice.

*** Régime à prestations définies**

Il est constitué :

- de la couverture médicale : suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva. En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités qui seraient financés en partie par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs;
- des indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite (en application des conventions collectives Assurances) ;
- du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC;
- du régime de retraite surcomplémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. Cette partie a été transférée à Cardif en novembre 2007, la surcouverture résiduelle restant portée par Aviva France, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du groupe. Les informations détaillées au titre de ce régime sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Variation de la dette actuarielle					
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	6,1	25,3	1,5	32,9	66,6
- Coût des services rendus dans la période		1,3		1,3	0,2
- Intérêt sur la dette	0,3	0,9	0,1	1,3	1,9
- Cotisations employés					
- Modification du régime		0,4		0,4	
- Acquisitions/Cessions de filiales					
- Réductions de régimes					
- Cessations de régimes					(0,5)
- Evénements exceptionnels					
- Gains/(pertes) actuariels	0,4	(0,6)	0,1	(0,1)	(0,2)
- Prestations		(0,7)	(0,2)	(0,9)	(3,7)
- Ecart de conversion					
- Transfert des provisions de personnel					
- Autres	0,3			0,3	(3,6)
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	7,1	26,6	1,5	35,2	60,7
Dont régimes entièrement non financés	(7,1)	(26,6)	(1,5)	(35,2)	(60,7)
Dont régimes financés en tout ou partie					
Variation des actifs de couverture					
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant	-86,3
- Prestations versées					3,7
- Rendements des actifs					-3,7
- Ecart actuariel					6,9
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant	-79,4
Couverture financière (A+B)	7,1	26,6	1,5	35,2	-18,7
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-0,4	4,9	0,2	4,7	-6,7
- Coût des services passés restant à amortir		-1,9		-1,9	
- Dette initiale restant à amortir					
- Actif non comptabilisé					
(Actif) / Passif net	6,7	29,6	1,7	38,0	-25,4
Montant inscrit en provision au passif du bilan consolidé	6,7	29,6	1,7	38,0	

NOTE 13- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (suite)

13.b Provisions pour pensions

En millions d'euros

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	BCAC	Total	Régimes de retraite surcomplémentaires (géré par Cardif)
Juste valeur des droits à remboursement					
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture					
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture					
- Précisions sur les droits à remboursement					
Charge de l'exercice					
- Coût des services rendus de la période		1,3		1,3	0,2
- Coût financier (effet de la désactualisation)	0,3	0,9	0,1	1,3	1,9
- Prestations				-	
- Rendement attendu des actifs de régime				-	(3,7)
- Amortissement des profits ou pertes actuariels		(0,4)		(0,4)	
- Amortissement du coût des services passés		0,7		0,7	
- Amortissement de la dette initiale non constatée				-	
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				-	(0,5)
- Plafonnements d'actifs				-	
- Evénements exceptionnels		0,4		0,4	
- Autres	0,3			0,3	(3,6)
Coût total de la période	0,6	2,9	0,1	3,6	-5,7
Justification de la variation de la valeur du bilan (recommandation CNC 2003-R01)					
Valeur de bilan à l'ouverture	6,1	27,4	1,8	35,3	-19,7
- Prestations		-0,7	-0,2	(0,9)	
- Autres (charge de l'exercice)	0,7	2,9	0,1	3,7	-5,8
Valeur de bilan à clôture	6,8	29,6	1,7	38,1	-25,5
Hypothèses actuarielles :					
- Taux d'actualisation retenus régime	5,25%	5,25%****	5,50%		5,25%
- Taux d'inflation retenus régime					
- Taux de rendement attendus des actifs régime					4,50%
- Table de mortalité des actifs	Néant	INSEE 2003/2005			
- table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005		TPG 1993		TGH-TGF 2005
- Taux attendus d'augmentation de salaires		3,5%*			
- Taux d'évolution des coûts médicaux ***					
- Taux d'augmentation des rentes retenu			2%		
- Age de départ en retraite **	62 ans	62 ans			62 ans selon cat.
- Taux de sortie		7,5%*			

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

** Hypothèse de départ volontaire

*** 4%

**** Sauf sur UFF : 5,86 %

13.b-2 : Engagements long terme

En millions d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Médaille du travail	2,0	1,9
Jours anniversaires	4,9	4,6
Total	6,9	6,5

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES

14.a Provisions techniques brutes de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Provisions d'assurance vie	47 305,4	43 723,4
Provisions pour sinistres à payer vie	105,9	93,0
Provisions pour participation aux bénéfices vie	522,8	717,7
Provisions pour participation différée aux bénéfices vie	492,9	543,0
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Autres provisions techniques vie	485,2	494,4
Assurance Vie	48 912,2	45 571,5
Provisions pour primes non acquises	348,4	341,7
Provisions pour sinistres à payer non vie	1 469,3	1 400,8
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	-	0,1
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	-	-
Provisions d'égalesisation	14,0	14,0
Provisions pour risques en cours	17,4	28,9
Autres provisions techniques non vie	177,8	163,3
Assurance Non Vie	2 026,9	1 948,8
Total provisions techniques brutes de réassurance	50 939,1	47 520,3
Provisions mathématiques U.C.	14 329,9	20 141,7
Provisions pour sinistres à payer vie U.C.	60,0	64,3
Provisions pour participation aux bénéfices U.C.	0,3	71,6
Provisions pour participation différée aux bénéfices U.C.	-	-
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 390,2	20 277,6
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	65 329,3	67 797,9

Le total des provisions techniques hors UC a augmenté de 3,4 milliards d'Euros par rapport à 2007, alors que les provisions techniques UC ont baissé de 5,9 milliards d'Euros (évolution est similaire à celle observée sur les placements en unités de compte).

Les autres provisions techniques vie comprennent principalement les chargements commerciaux à reporter (pour un montant de 479,5 M€ au 31 décembre 2008, et de 491,2 M€ au 31 décembre 2007).

Comme indiqué dans les principes comptables et méthodes d'évaluation, les provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques, sont totalement extournés dans les comptes consolidés.

14.b - Part des réassureurs dans les provisions techniques

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Provisions d'assurance vie	443,8	409,7
Provisions pour sinistres à payer vie	3,7	5,5
Provisions pour participation aux bénéfices vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques vie	0,6	0,2
Assurance Vie	448,1	415,4
Provisions pour primes non acquises	6,4	6,2
Provisions pour sinistres à payer non vie	133,9	140,6
Provisions pour participation aux bénéfices non vie	0,0	0,0
Autres provisions techniques non vie	17,8	14,0
Assurance Non Vie	158,1	160,8
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	606,2	576,2
Provisions techniques des contrats en unités de compte	1,3	2,1
TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES (yc UC)	607,5	578,3

NOTE 14- PROVISIONS TECHNIQUES (suite)

14.c - Provisions techniques nettes par branche d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie (hors UC)	48 464,1	45 156,2
Assurance Vie (UC)	14 388,9	20 275,5
Assurance Vie (yc UC)	62 853,0	65 431,7
Dommages corporels	264,6	254,5
Dommages aux biens	378,9	364,7
Automobile	608,0	588,2
Responsabilité civile	164,4	169,4
Construction	421,0	379,0
Maritime, Aviation, Transports	7,4	9,1
Autres	24,5	23,1
Assurance Non Vie	1 868,8	1 788,0
TOTAL	64 721,8	67 219,7

Les branches d'activité utilisées pour les présentations consolidées sont issues de regroupements des catégories ministérielles.

NOTE 15 - DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE**15.a Ventilation par compte**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts reçus des réassureurs	25,4	22,5
Dettes nées des opérations d'assurance directe	193,8	179,9
Dettes nées des opérations de réassurance	38,7	44,9
TOTAL	257,9	247,3

15.b Ventilation par échéance au 31/12/2008

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Dépôts reçus des réassureurs	25,4	-	-	25,4
Dettes nées des opérations d'assurance directe	193,8	-	-	193,8
Dettes nées des opérations de réassurance	38,7	-	-	38,7
TOTAL	257,9	0,0	0,0	257,9

NOTE 16 - DETTES REPRESENTÉES PAR DES TITRES**16.a - Ventilation par nature**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts Obligataires	-	-
Billets de trésorerie et autres TCN émis	5,0	5,0
TOTAL	5,0	5,0

16.b Ventilation par échéance

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
AU 31/12/2008				
Billet de trésorerie et autres TCN émis	5,0	-	-	5,0
TOTAL	5,0	-	-	5,0

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE**17.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	22,4	64,6
Assurance Non Vie	13,9	21,9
Autres activités	11,5	11,8
TOTAL	47,8	98,3

NOTE 17 - DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE (suite)**17.b Ventilation par échéance au 31/12/2008**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	22,4	-	-	22,4
Assurance Non Vie	13,9	-	-	13,9
Autres activités	11,5	-	-	11,5
TOTAL	47,8	-	-	47,8

NOTE 18 - AUTRES DETTES**18.a Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	269,4	249,5
Assurance Non Vie	83,2	77,2
Autres activités	110,0	122,1
TOTAL	462,6	448,8

18.b Ventilation par compte

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Personnel	53,2	59,1
Etat - Impôts sur les bénéfices	1,8	3,6
Etat & Organismes sociaux	89,8	82,2
Créditeurs divers	307,4	293,8
Autres dettes d'exploitation	452,2	438,7
Dépôts et cautionnements reçus	10,3	10,0
Autres emprunts et dettes assimilés	0,1	0,1
Autres dettes financières	10,4	10,1
TOTAL	462,6	448,8

L'augmentation du poste créditeurs divers comprend principalement la variation du compte courant d'intégration fiscale avec la société tête de groupe fiscal Aviva Participations.

NOTE 18 - AUTRES DETTES (suite)**18.c Ventilation par échéance**

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Total
Assurance Vie	269,4	-	-	269,4
Assurance Non Vie	83,2	-	-	83,2
Autres activités	110,0	-	-	110,0
TOTAL	462,6	-	-	462,6

NOTE 19 - COMPTE DE REGULARISATION PASSIF**19. Ventilation par secteur d'activité**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Assurance Vie	2,0	5,1
Assurance Non Vie	12,7	7,7
Autres activités	-	0,3
TOTAL	14,7	13,1

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**NOTE 20 - CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurance	6 014,1	6 532,3
Chiffre d'affaires des autres activités	234,2	271,8
TOTAL	6 248,3	6 804,1

NOTE 21 RESULTAT DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE**21.a.1 Chiffre d'affaires assurance par catégorie**

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Primes brutes		
Assurance Vie	4 800,0	5 334,0
Assurance Non Vie		
Dommages corporels	334,8	325,0
Dommages aux biens	351,0	341,0
Automobile	367,5	377,0
Responsabilité civile	64,0	63,3
Construction	87,7	86,1
Maritime, Aviation, Transports	0,0	0,0
Autres	9,1	5,9
Total Assurance Non Vie	1 214,1	1 198,3
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT DE REASSURANCE	6 014,1	6 532,3
Cessions et rétrocessions		
Assurance Vie	(39,5)	(32,0)
Assurance Non Vie	(63,0)	(65,7)
Primes cédées en réassurance	(102,5)	(97,7)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE REASSURANCE	5 911,6	6 434,6

Le groupe Aviva France exerce quasi exclusivement son activité sur le territoire français.

21.a.2 Ventilation du chiffre d'affaires vie et des provisions techniques vie 2008 par nature

En millions d'euros

en millions d'euros

	Collectives				Individuelles et capitalisation				TOTAL Affaires directes	TOTAL Acceptations	TOTAL
	Vie		Décès		Vie		Temporaires décès				
	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR	UC	EUR			
Chiffre d'affaires	0,0	41,5	0,0	8,7	945,6	3 624,5	0,0	40,9	4 661,3	138,7	4 800,0
Provisions techniques brutes à la clôture	0,0	1 290,2	0,0	3,7	13 908,8	46 134,6	0,0	17,3	61 354,7	* 1 947,8	63 302,5

(*) Les acceptations incluent 481,4 M€ en unités de compte.

21.b Compte technique de l'assurance vie

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			31/12/2007
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes	4 800,0	(39,5)	4 760,5	5 302,0
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 154,4	-	2 154,4	2 272,3
Ajustements ACAV (plus-values)	1 159,5	-	1 159,5	1 884,4
Autres produits techniques	147,1	-	147,1	163,2
Charges des sinistres	(4 174,2)	18,2	(4 156,0)	(3 488,5)
- Prestations et frais payés	(4 166,5)	18,1	(4 148,4)	(3 477,8)
- Charges des provisions pour sinistres	(7,7)	0,1	(7,6)	(10,7)
Charges des autres provisions techniques	4 574,2	17,6	4 591,8	(1 458,5)
- Provisions d'assurance vie	(1 374,7)	18,4	(1 356,3)	(507,0)
- Provisions en UC	5 921,0	(0,8)	5 920,2	(950,6)
- Autres provisions techniques	27,9	-	27,9	(0,9)
Participation aux résultats	(2 055,8)	16,8	(2 039,0)	(2 161,8)
Frais d'acquisition et d'administration	(356,1)	0,1	(356,0)	(354,6)
- Frais d'acquisition	(149,6)	-	(149,6)	(141,4)
- Frais d'administration	(206,5)	-	(206,5)	(213,3)
- Commissions reçues de réassureurs	-	0,1	0,1	0,1
Ajustements ACAV (moins-values)	(6 041,1)	-	(6 041,1)	(1 781,5)
Autres charges techniques	(9,8)	-	(9,8)	(11,2)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	198,2	13,2	211,4	365,8
Participation des salariés			(7,6)	(11,0)
Produits nets des placements hors part du compte technique			85,3	71,0
Transferts intersectoriels			2,7	2,0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	198,2	13,2	291,8	427,8

21.c Compte technique de l'assurance non vie

	31/12/2008		31/12/2007	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	1 207,4	(62,8)	1 144,6	1 129,6
- Primes	1 214,1	(63,0)	1 151,1	1 132,6
- Variation des primes non acquises	(6,7)	0,2	(6,5)	(3,0)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	90,4	-	90,4	99,7
Autres produits techniques	11,4	-	11,4	11,4
Charges des sinistres	(817,9)	20,7	(797,2)	(799,2)
- Prestations et frais payés	(739,3)	18,1	(721,2)	(716,9)
- Charges des provisions pour sinistres	(78,6)	2,6	(76,0)	(82,3)
Charges des autres provisions techniques	(0,7)	1,9	1,2	(20,6)
Participation aux résultats	(2,2)	0,3	(1,9)	(1,9)
Frais d'acquisition et d'administration	(304,4)	2,0	(302,4)	(296,7)
- Frais d'acquisition	(216,8)	-	(216,8)	(211,8)
- Frais d'administration	(87,6)	-	(87,6)	(86,8)
- Commissions reçues de réassureurs	-	2,0	2,0	1,9
Autres charges techniques	(5,4)	-	(5,4)	(1,1)
Variation de la provision pour égalisation	(0,1)	-	(0,1)	7,0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	178,5	(37,9)	140,6	128,2
Participation des salariés			(8,6)	(8,9)
Produits nets des placements hors part du compte technique			13,9	15,3
Transferts intersectoriels			0,2	0,1
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	178,5	(37,9)	146,1	134,7

Hors produits financiers alloués, le résultat technique de l'assurance non vie est en augmentation de 21,7 M€.

NOTE 22 - COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2007
	Holdings	Gestion d'actifs	Immobilier	Total	Total
Chiffre d'affaires	-	229,1	5,1	234,2	271,8
Autres produits d'exploitation	-	14,3	1,0	15,3	21,9
Charges de personnel (yc participation des salariés)	(0,4)	(11,3)	(0,2)	(11,9)	(11,1)
Autres charges d'exploitation	(24,7)	(198,1)	(1,9)	(224,7)	(249,0)
Impôts et taxes	(1,6)	(3,1)	(0,4)	(5,1)	(5,9)
Dotations aux amortissements et provisions	-	(0,1)	(1,5)	(1,6)	1,1
Résultat d'exploitation	(26,7)	30,8	2,1	6,2	28,8
Charges et produits financiers	23,1	(28,5)	0,7	(4,7)	29,0
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	(3,6)	2,3	2,8	1,5	57,8
Transferts intersectoriels	(0,2)	(2,7)	-	(2,9)	(2,1)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE CORRIGEE	(3,8)	(0,4)	2,8	(1,4)	55,7

La diminution des charges et produits financiers provient en majorité de dotations en 2008 aux provisions pour dépréciation.

NOTE 23 - PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2007
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Revenus des placements	106,9	2 416,1	50,8	2 573,8	2 225,1
Autres produits des placements	-	-	-	-	-
Produits provenant de la réalisation des placements	1,9	33,8	12,3	48,0	386,1
Frais internes & externes de gestion des placements et intérêts	(0,9)	(63,7)	(16,8)	(81,4)	(90,4)
Autres charges des placements	(2,7)	(5,6)	-	(8,3)	(7,7)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(0,9)	(190,0)	(4,0)	(194,9)	(28,8)
Résultat de change	0,4	(0,3)	-	0,1	0,3
Variation des provisions pour dépréciation	(0,4)	49,3	(47,1)	1,8	2,7
TOTAL hors ajustements ACAV	104,3	2 239,6	(4,8)	2 339,1	2 487,3
Ajustements ACAV (plus-values)	-	1 159,5	-	1 159,5	1 884,4
Ajustements ACAV (moins-values)	-	(6 041,1)	-	(6 041,1)	(1 781,5)
TOTAL	104,3	(2 642,0)	(4,8)	(2 542,5)	2 590,2

La diminution des produits financiers nets de charges (hors ajustements ACAV) est notamment impactée par l'absence en 2008 de plus-values nettes provenant de la réalisation des placements, compensée par une augmentation des revenus courants.

Le poste perte provenant de la réalisation des placements comprend en 2008 une charge de 111,8 millions d'euros au titre de l'amortissement de l'écart d'évaluation (tel que décrit dans les principes comptables et méthodes d'évaluation), ce montant est largement compensé, pour 84,0 millions d'euros par une reprise correspondantes à la provision pour participation différée aux bénéfices (cf. note 14.a).

NOTE 24 - AUTRES PRODUITS NETS

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008				31/12/2007
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Amortissement des valeurs de portefeuille des sociétés Vie (*)	-	(16,3)	-	(16,3)	(27,0)
Résultat non technique de l'Activité de Courtage en Vie	-	17,4	-	17,4	33,8
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Vie	-	2,3	-	2,3	1,8
Résultat non technique de l'Activité d'Assurance Non Vie	1,6	-	-	1,6	2,7
TOTAL	1,6	3,4	-	5,0	11,3

(*) : Montants nets d'impôt différé notionnel

NOTE 25 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			31/12/2007	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Vie	-	(0,3)	-	(0,3)	(0,3)
Résultat exceptionnel de l'Activité d'Assurance Non Vie	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel des Autres Activités	-	-	2,8	2,8	19,6
TOTAL hors éléments liés à la réalisation des placements	-	(0,3)	2,8	2,5	19,3
TOTAL	-	(0,3)	2,8	2,5	19,3

NOTE 26- PREUVE D'IMPOT AU 31/12/2008

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	429,8	634,2
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(148,0)	(218,4)
Différences liées au taux d'impôt réduit	(0,2)	0,6
Amortissement de la valeur portefeuille Vie	(5,6)	(9,3)
Amortissement des écarts d'acquisition	(5,6)	(5,6)
Variation des impôts différés non activés	40,6	(3,2)
Impôt théorique sur résultat net des sociétés mises en équivalence	0,8	0,6
Plus et moins values internes sur transfert de portefeuille	(17,7)	-
Quote part de frais et charges taxables sur dividendes	(3,8)	(5,0)
Autres éléments	(7,8)	3,2
Charge d'impôt effective	(147,3)	(237,1)
	31/12/2008	31/12/2007
Impôt exigible	(186,3)	(234,2)
Impôt différé	39,0	(2,9)
Charge d'impôt totale	(147,3)	(237,1)

NOTE 27 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2008			31/12/2007	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres Activités	Total	Total
Charges de personnel	(94,4)	(170,9)	(11,8)	(277,1)	(281,2)
Dotation aux amortissements	(2,7)	(5,6)	-	(8,3)	(7,7)
Dotations/reprises de provisions pour dépréciation	(0,4)	49,9	(47,2)	2,3	3,6

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

28.a Engagements hors bilan des sociétés d'assurance et autres activités

En millions d'euros

	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS RECUS	2,8	2,5
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0,3	0,3
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	551,7	784,0
Autres engagements	196,6	200,2
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	477,5	464,0
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-

28.b Instruments financiers

Montants notionnels au 31/12/2008

En millions d'euros

Caps	3 050,0
Swaps de taux	30,0
Commissions à payer sur caps	0,0

Les produits dérivés en place au 31/12/2008 concernent exclusivement l'activité d'Assurance Vie. Ils portent sur un notionnel de 3 050 M€ au 31 décembre 2008, et ont à cette date une valeur de marché de 16,7 M€ (hors valeur des primes futures).

NOTE 29 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif salarié du groupe Aviva France s'élève au 31/12/2008 à 4 700 personnes, stable par rapport à l'année précédente (y compris effectifs commerciaux UFF).